

**Conseil de sécurité**

Distr. générale
28 février 2020

Original : français

Lettre datée du 28 février 2020, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Groupe d'experts créé en application de la résolution 2374 (2017) du Conseil de sécurité sur le Mali

En ma qualité de Coordonnateur du Groupe d'experts sur le Mali, dont le mandat a été prorogé par la résolution 2484 (2019), j'ai l'honneur de soumettre pour information au Conseil de sécurité le rapport à mi-parcours du Groupe d'experts, conformément au paragraphe 4 de ladite résolution.

Le rapport ci-joint a été présenté le 30 janvier 2020 au Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 2374 (2017) concernant le Mali, qui l'a examiné le 12 février 2020.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir porter le texte de la présente lettre et du rapport à l'attention des membres du Conseil de sécurité.

Le Coordonnateur du Groupe d'experts
créé en application de la résolution 2374 (2017)
du Conseil de sécurité sur le Mali
(Signé) Albert Barume **Kwokwo**

(Signé) Aurélien **LLorca**
Expert

(Signé) Ruben **de Koning**
Expert

(Signé) Amy **Touré**
Experte

* Nouveau tirage pour raisons techniques (6 mars 2019).



Rapport à mi-parcours du Groupe d'experts sur le Mali

[Original : anglais]

Table des matières

	<i>Page</i>
I. Contexte général	6
II. Accord pour la paix et la réconciliation au Mali : violations, obstruction et progrès	6
A. Commission technique de sécurité et violations du cessez-le-feu	6
B. Annulation de la réunion du Comité de suivi de l'Accord qui devait se tenir à Kidal et contexte politique régional	10
C. Dialogue national inclusif, élections et réforme institutionnelle	12
D. Changements dans la coordination par le Gouvernement de l'exécution de l'Accord ...	13
E. Accélération du désarmement, de la démobilisation et de la réintégration	14
F. Zone de développement des régions du nord et fonds de développement durable	15
III. Mesures de sanctions	15
IV. Groupes armés	18
V. Criminalité organisée	24
A. Trafic de stupéfiants	24
B. Traite des personnes et trafic de migrants	26
C. Trafic de marchandises autrement licites	27
VI. Atteintes au droit international humanitaire et droit international des droits de l'homme ...	27
Annexes*	28

* Les annexes sont distribuées uniquement dans la langue de l'original et n'ont pas été revues par les services d'édition.

Résumé

Pendant la période considérée, le peu de progrès enregistré sur le plan de l'application de l'Accord pour la paix et la réconciliation au Mali s'explique principalement par la non-tenue de réunions pendant six mois au Comité de suivi de l'Accord et par la nécessité de mener à bien un dialogue national inclusif laborieux. En septembre 2019, le Gouvernement malien a annulé unilatéralement une réunion du Comité qui devait se tenir à Kidal. À la suite des déclarations publiques du Niger selon lesquelles la région était un sanctuaire pour les terroristes et des allusions à une éventuelle révision de l'Accord dans le cadre du dialogue national, la Coordination des mouvements de l'Azawad (CMA) s'est retirée, avant de se raviser. Ces faits ont néanmoins porté atteinte à la confiance entre les parties, comme cela a été souligné à la réunion du Comité de haut niveau du 19 janvier 2019.

Le cadre de consultation intermalien, lancé en septembre 2018 sous l'égide du Ministre de la cohésion sociale, de la paix et de la réconciliation nationale, semble être le mécanisme le plus approprié pour rétablir la confiance. Son avenir reste cependant incertain car le Gouvernement a réparti les structures de responsabilité entre le Ministre précité et le nouveau Ministre des affaires étrangères. Dans le contexte de la position critique adoptée par le Niger et du mécontentement de l'Algérie face à l'annulation de la réunion du Comité, le Ministre des affaires étrangères a joué un rôle de premier plan et encadré le processus de mise en œuvre. Une certaine confusion règne cependant parmi les mouvements armés sur le fait de savoir qui est leur interlocuteur au sein du Gouvernement.

Malgré l'agitation politique qui a entouré l'exécution de l'Accord, les parties ont continué de coordonner les mesures prises pour accélérer le désarmement, la démobilisation et la réintégration ainsi que l'intégration de nouveaux membres dans l'armée, dans le cadre de la Commission technique de sécurité du Comité. Au total, 1 330 membres de groupes armés ont achevé le processus et, en janvier 2020, les premiers bataillons de l'armée malienne reconstituée, forte de plus de 400 hommes, ont commencé à se déployer à Kidal, Tombouctou et Gao. Cependant, l'accélération du désarmement, de la démobilisation et de la réintégration a connu quelques difficultés, comme le peu d'intérêt du Gouvernement à l'égard des membres nouvellement intégrés des Forces armées maliennes, un retard de trois mois dans la publication des décisions officielles d'attribution des grades et des nominations militaires et l'insuffisance du matériel.

Les pays de la région ont pâti du retard observé dans l'application de l'Accord. Le regain de violence transfrontalière et la recrudescence des attaques contre les forces nationales de sécurité et de défense au Niger et au Burkina Faso, suscitées par un dispositif de sécurité défaillant du côté malien de la frontière, ont poussé à bout la patience des pays voisins et des institutions régionales à l'égard des protagonistes, comme l'indiquent les déclarations faites en septembre sur le statut de Kidal par le Président du Niger, Mahamadou Issoufou, et la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest.

Au Mali, l'équilibre des pouvoirs entre les groupes armés signataires et les groupes armés coopérant à l'application de l'Accord a considérablement changé en 2019. Comme décrit en détail dans le rapport final le plus récent du Groupe d'experts (S/2019/636), les chefs des principaux groupes armés du nord du Mali se sont réunis à Bamako à l'initiative du général El Hadji Ag Gamou des Forces armées maliennes, commandant militaire de fait du Groupe d'autodéfense des Touaregs Imghad et leurs alliés (GATIA), pour former une large alliance destinée à combattre le terrorisme et à reprendre le contrôle du terrain perdu d'abord face au Groupe de soutien à l'islam et aux musulmans (QDe.159) et ensuite à la « Province d'Afrique de l'Ouest de l'État

islamique ». La CMA a porté un coup à l'initiative du général Gamou et imposé sa propre stratégie de coexistence avec les groupes armés terroristes. Elle fait valoir que le déploiement de l'armée reconstituée, associé à des réformes institutionnelles conformes à l'Accord, est une condition préalable non négociable de la lutte contre le terrorisme et la criminalité organisée. Le Groupe d'experts suivra de près la manière dont la CMA adaptera sa stratégie, à présent que les premiers bataillons de l'armée reconstituée sont déployés.

En outre, la CMA a poursuivi sa stratégie militaire expansionniste en violation du cessez-le-feu signé à Ouagadougou, qui dispose que les groupes armés doivent s'abstenir de s'engager dans des opérations hostiles et geler leurs positions militaires ; elle a cherché à créer une scission au sein de la Plateforme des mouvements du 14 juin 2014 d'Alger, qui a conduit à la création de deux organisations distinctes portant le même nom. Cela a réduit les chances de voir le Comité reprendre effectivement ses travaux. La scission au sein de la Plateforme a également engendré un nouveau type de violation du cessez-le-feu entre, d'une part, le nouveau Groupe d'autodéfense des Touaregs Imghad et leurs alliés-Coordination des mouvements de l'Azawad (GATIA-CMA) de Haballa Ag Hamzatta et d'Ahmoudou Ag Asriw (MLi.001), visé par des sanctions, soutenu par le Mouvement arabe de l'Azawad-Plateforme (MAA-Plateforme), basé à Gao et dirigé par Mohamed Ould Mataly (MLi.008), visé par des sanctions, sous la direction de Harouna Toureh et, d'autre part, le GATIA originel du général Gamou allié au MAA-Plateforme, basé à Tombouctou, dirigé par Moulaye Ahmed Ould Moulaye, sous la présidence de Fahad Ag Almahmoud.

Les autres étapes de la stratégie de la CMA qui cherche activement à retrouver sa place d'acteur politique et militaire principal dans le nord du Mali et, potentiellement, à obtenir plus de poids au cours du dernier cycle des négociations avec le Gouvernement malien sont : a) la première extension des opérations dites Acharouchou vers Tombouctou, prévue ensuite dans le secteur de Gourma et la région de Ménaka ; b) la « saison des congrès » qui s'est déroulée d'octobre 2019 à janvier 2020, au cours de laquelle la future fusion des trois composantes de la CMA en une seule organisation a été annoncée devant des milliers de participants réunis à Kidal et Ber et des centaines de véhicules équipés de mitrailleuses ont été paradés lors de défilés militaires.

Un rapprochement entre la CMA, le MAA-Plateforme et le GATIA-CMA semble avoir servi à la coordination du mouvement des stupéfiants entre les régions de Gao et de Kidal, aucun nouvel incident violent impliquant des convois n'ayant été signalé. En revanche, la rivalité autour des convois se traduit fréquemment par des faits violents dans la région de Tombouctou entre des réseaux criminels qui semblent être affiliés à la CMA et au MAA-Plateforme. Les récentes saisies de résine de cannabis (haschich) en Mauritanie et au Sahara occidental en provenance du Maroc et en route vers le Mali devraient, pendant la durée restante du mandat du Groupe d'experts, permettre d'en savoir plus sur les individus qui contrôlent le commerce et les convois associés.

Tout en enquêtant sur d'autres réseaux criminels concurrents, le Groupe d'experts a examiné plus en avant le réseau commandé par Mohamed Ben Ahmed Mahri (MLi.007), alias Rouggy, visé par les sanctions. À partir des affaires de saisies importantes en Guinée-Bissau, au Maroc et au Niger décrites précédemment, le Groupe d'experts a mené des enquêtes auprès des États Membres et des institutions financières et a identifié une série de sociétés écrans établies en Algérie, au Mali, au Maroc et au Niger, selon toute probabilité pour blanchir l'argent de la drogue et financer des opérations de trafic. Compte tenu de la mesure de gel des avoirs, les sociétés directement gérées par Mohamed Ben Ahmed Mahri doivent être

mentionnées à l'entrée correspondant à son nom, sur la Liste, pour faire avancer les efforts de diligence raisonnable des institutions financières.

Cinq personnes ont été visées par le gel des avoirs à compter du 19 décembre 2019, mais le Groupe d'experts n'a pas encore obtenu de preuves de violation. Il a néanmoins consigné de multiples violations de l'interdiction de voyager par trois des huit personnes assujetties à ces mesures. Il exhorte les États Membres à appliquer efficacement ces mesures et estime que les partenaires internationaux de la médiation pourraient envisager de mettre effectivement un terme à la participation des personnes visées par les sanctions aux mécanismes de mise en œuvre de l'accord de paix, tels que le Comité de suivi de l'accord ou le processus de désarmement, de démobilisation et de réintégration. Cela renforcerait l'effet stigmatisant et dissuasif des sanctions sur les personnes identifiées comme entravant ou menaçant l'application de l'Accord. En outre, par souci de cohérence, le Comité devrait également appliquer le gel des avoirs aux trois personnes inscrites sur la Liste le 20 décembre 2018.

I. Contexte général

Mandat, déplacements et coopération

1. Dans sa résolution [2484 \(2019\)](#), le Conseil de sécurité a décidé de reconduire jusqu'au 31 août 2020 les mesures énoncées aux paragraphes 1 à 7 de sa résolution [2374 \(2017\)](#). Par sa résolution [2374 \(2017\)](#), il a mis en place un régime de sanctions prévoyant une interdiction de voyager et un gel des avoirs s'appliquant aux personnes ou aux entités que le Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution [2374 \(2017\)](#) concernant le Mali aurait désignées comme étant responsables ou complices des activités ou politiques faisant peser une menace sur la paix, la sécurité ou la stabilité au Mali ou comme ayant contribué, directement ou indirectement, à ces activités ou politiques. Dans sa résolution [2484 \(2019\)](#), le Conseil a prié le Secrétaire général de rétablir le Groupe d'experts et de proroger son mandat, tel qu'il est défini aux paragraphes 11 à 15 de la résolution [2374 \(2017\)](#), jusqu'au 30 septembre 2020.
2. De novembre 2019 à janvier 2020, le Groupe d'experts a effectué deux missions au Mali. Du 9 au 12 décembre 2019, il s'est également rendu au Niger. Il tient à remercier sincèrement les autorités de ces pays de lui avoir permis de séjourner sur leur territoire. Il remercie également la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA) et en particulier sa Cellule d'analyse conjointe, qui lui a servi de référent, au sein de la Mission, pour l'appui fourni, ainsi que le Département de la sûreté et de la sécurité qui s'est chargé des mesures de sécurité.

Méthodologie

3. Le Groupe d'experts s'emploie à respecter les normes recommandées par le Groupe de travail informel du Conseil de sécurité sur les questions générales relatives aux sanctions dans son rapport de décembre 2006 (voir [S/2006/997](#), annexe). Tout en se voulant aussi transparent que possible, il se garde de révéler ses sources dès lors que cela risquerait de les exposer, ou d'autres personnes, à des risques inacceptables pour leur sécurité.
4. Par souci d'équité, le Groupe d'experts s'attache également, toutes les fois qu'il y a lieu et que possible, à communiquer à quiconque est visé dans ses rapports tous renseignements utiles le concernant afin de lui permettre de les examiner, d'y formuler des observations et d'apporter toutes réponses en temps utile.
5. Le Groupe d'experts veille à l'indépendance de ses travaux et entend se prémunir contre toute tentative de remettre en cause son impartialité ou de faire douter de son objectivité. Il a approuvé par consensus le texte du présent rapport ainsi que les conclusions et les recommandations qui y figurent avant de le transmettre à la présidence du Conseil de sécurité.

II. Accord pour la paix et la réconciliation au Mali : violations, obstruction et progrès

A. Commission technique de sécurité et violations du cessez-le-feu

Travaux en cours de la Commission technique de sécurité

6. Le Groupe d'experts félicite la MINUSMA de ses efforts constants visant à renforcer le rôle de la Commission technique de sécurité durant l'année écoulée. En conséquence, depuis l'annulation par le Gouvernement malien de la réunion du

Comité de suivi de l'Accord, qui devait se tenir à Kidal en septembre 2019, la Commission est la seule instance officielle à s'être réunie chaque mois pour proposer et examiner des mesures de nature à faire progresser l'application de l'Accord pour la paix et la réconciliation au Mali, ce qui a conduit au déploiement des premiers bataillons de l'armée reconstituée (voir par. 35). Le Président de la Commission a régulièrement rappelé que les groupes armés devaient s'abstenir de négocier des accords de sécurité en dehors de celle-ci et informer son secrétariat de toutes les opérations militaires et de sécurité.

7. Par ailleurs, à l'initiative du Président de la Commission, le cadre régissant la circulation des véhicules et des armes par les groupes armés signataires et les groupes coopérant à l'application de l'Accord a été clarifié et simplifié, comme cela avait été proposé à la trente-neuvième réunion de la Commission et approuvé à sa quarantième réunion, le 26 août, en l'absence de représentants de la CMA et de la Plateforme, qui ont dénoncé les retards dans le paiement des indemnités journalières par le Gouvernement malien (il n'en a pas versé aux représentants des groupes armés durant les réunions de la Commission de juin à novembre 2019). La MINUSMA a également renforcé sa capacité d'appliquer et de surveiller les règles édictées par la Commission par l'entremise de l'opération Farrier¹ et de consigner les violations en la matière. Cependant, la CMA et la Plateforme n'ont pas respecté le délai du 15 novembre pour communiquer à la Commission la liste des postes de contrôle, des bases et des commandants ayant une délégation de pouvoir, afin de signaler la circulation de plus de cinq véhicules et d'armes collectives.

8. Enfin, la MINUSMA a continué d'apporter un soutien logistique indéfectible aux équipes mixtes d'observation et de vérification, dont les activités se sont intensifiées à la fin de 2018, à la suite d'une recommandation du Groupe d'experts dans son rapport final de 2018 (S/2018/581). À la fin de septembre, la MINUSMA a donné la première formation sur les techniques d'investigation aux membres de ces équipes mixtes, tirée du programme adopté par la Commission technique de sécurité à sa trente-huitième réunion. Le Groupe d'experts recommande de nouveau que les violations les plus graves des règles édictées par le Comité, consignées par la MINUSMA ou faisant l'objet d'enquêtes par les équipes mixtes, soient présentées et examinées au cours des réunions du Comité.

Violations du cessez-le-feu

9. Des équipes mixtes d'observation et de vérification ont reçu pour instruction d'établir deux rapports d'enquête concernant les violations du cessez-le-feu à Tombouctou et à Inchinanane, respectivement, pendant la période considérée. Le premier a été présenté à la Commission le 25 septembre 2019 et le deuxième le 17 janvier 2020. Un troisième rapport, concernant les violations du cessez-le-feu commises le 26 juillet par deux tribus arabes à Lerneb (région de Tombouctou) a été présenté à la Commission le 28 novembre. La milice de Tormouz, soutenue par le MAA-CMA de Raz el-Ma, avait attaqué un poste de contrôle et une base principale du MAA-Plateforme à Lerneb, commandée par le colonel Mahmoud Ould Jeyd (Oulad Ich), à la suite de l'imposition de taxes à la population et aux commerces

¹ Du 14 octobre 2019 au 18 janvier 2020, la MINUSMA a reçu 50 notifications de groupes armés coopérant à l'application de l'Accord [Haut Conseil pour l'unité de l'Azawad (HCUA), Mouvement national de libération de l'Azawad (MNL), Mouvement arabe de l'Azawad (MAA), Groupe d'autodéfense des Touaregs Imghad et leurs alliés (GATIA), Mouvement pour le salut de l'Azawad des Chamanamas (MSA-C), et Mouvement pour le salut de l'Azawad des Daoussak (MSA-D)].

locaux. L'enquête de l'équipe mixte sur le terrain avait été menée pratiquement dans la foulée, le 29 juillet, et intégrée au précédent rapport du Groupe d'experts².

Émeutes de Tombouctou

10. Le premier rapport concerne le meurtre de deux jeunes frères, âgés de 12 et 9 ans (dont la sœur avait également été blessée) par les Forces armées maliennes à Tombouctou le 19 septembre, lors d'émeutes visant la population arabe. À la suite de ce fait grave, les forces du MAA-CMA basées à Ber, sous le commandement de Hussein Ould Al Moctar, alias colonel Goulam, et les forces du MAA-Plateforme stationnées à Assidi, dirigées par Abdallahi Ould Sidi Mohamed, alias colonel Marekchi, ont rassemblé, en violation du cessez-le-feu, des dizaines de camionnettes remplies de combattants et menacé d'entrer à Tombouctou pour protéger leur propre population.

11. Après s'être entretenus le 20 septembre avec l'équipe d'enquête de l'équipe mixte d'observation et de vérification et le commandant de secteur adjoint de la MINUSMA, qui s'était engagé à protéger les populations arabes, les deux commandants du MAA ont ordonné à leurs troupes de réintégrer leurs bases. Le prévôt des Forces armées maliennes à Tombouctou, le capitaine Abdoullaye Coulibaly, a déclaré à l'équipe mixte qu'une enquête avait été ouverte sur cette affaire. Le Groupe d'experts assurera un suivi lors de sa prochaine mission à Tombouctou.

Assassinat du chef d'état-major militaire du Mouvement pour le salut de l'Azawad des Daoussak par la Coordination des mouvements de l'Azawad à Inchinanane

12. Le second rapport concerne l'assassinat par des éléments de la CMA, le 21 décembre, du chef d'état-major du Mouvement pour le salut de l'Azawad des Daoussak (MSA-D), Sahidima Mahgani, à Inchinanane (région de Ménaka). Deux civils³ et quatre membres de la CMA ont été également tués au cours de l'incident. La CMA a en outre été accusée d'avoir tué du bétail, pillé un entrepôt commercial et détruit des biens civils. Le 8 janvier 2020, lors d'une mission à Inchinanane, les membres des équipes mixtes d'observation et de vérification ont photographié deux tombes, du bétail mort, des produits alimentaires incendiés et un entrepôt pillé⁴.

13. La mission, qualifiée par la CMA de sensibilisation à la paix et à la réconciliation et dirigée officiellement par son commandant régional, le colonel Mohamed Ag Akly, comprenait des membres de la direction politique du Haut Conseil pour l'unité de l'Azawad (HCUA) dans la région de Ménaka et devait se rendre à Anderamboukane, Inchinanane et Tamalelt du 19 au 22 décembre⁵. Selon le député malien Bajan Ag Hamatou, qui est l'amenokal des Ioullemmeden et le chef traditionnel des Imouchagh, la décision de conduire la mission dans une zone se

² Voir S/2019/636, par. 79 et 80.

³ Abdoulaye Ag Mohamed et Ibrahim Ag Rhyssa (rapport de l'équipe mixte d'observation et de vérification, 8 janvier 2020).

⁴ Ibid.

⁵ Réunion avec Bajan Ag Hamatou tenue à Bamako le 8 janvier 2020 (rapport des équipes mixtes d'observation et de vérification du 8 janvier 2020).

trouvant sous le contrôle officiel de la Plateforme⁶ avait été prise à Kidal lors du congrès du HCUA qui s'était tenu du 26 au 28 octobre⁷.

14. La mission de sensibilisation à la paix et à la réconciliation, composée de 76 personnes armées de 30 fusils d'assaut et de 10 armes collectives (huit armes automatiques PKM, une grenade et une mitrailleuse de 12,7 mm), circulant à bord de 22 véhicules, dont 4 des Forces armées maliennes⁸, était dirigée en fait par un colonel de la gendarmerie malienne, appartenant au clan des Imouchagh, Guichma Ag Hakeily, sous le parrainage de Bajan Ag Hamatou. Au nom de sa communauté, ce dernier s'était rendu au Congrès du HCUA à Kidal⁹ pour obtenir la protection de la CMA contre le Mouvement pour le salut de l'Azawad (MSA) et les groupes terroristes armés¹⁰ dans le cadre d'un conflit de longue date entre les Daoussak et les Imouchagh¹¹, ces derniers étant la principale tribu des Ioullemmeden, dont le pouvoir et l'influence sur la région de Ménaka sont contestés par les Daoussak depuis 2012.

15. Le colonel Guichma, qui est le gendre de Bajan Ag Hamatou, est à la tête d'un groupe de combattants basé à Ménaka, composé de 20 à 30 membres Imouchagh de l'armée malienne, de la garde nationale, de la gendarmerie, des douanes et de la police¹². Bon nombre des 76 membres de la mission appartenaient à cette milice Imouchagh, dont un gendarme, Alkadi Ag Tankana, qui a été tué au cours des combats avec le MSA-D¹³. Les autres étaient des combattants du HCUA sous le commandement de Mohamed Ali Ag Ahmed, alias Hamad Ali. Il est le commandant du HCUA de la base de la CMA à Tinfadimata, qui comprend essentiellement des membres de la tribu touareg des Ichadinharen, et a été principalement chargé d'escorter les dirigeants politiques régionaux du HCUA, dont Midoua Ag Houda, maire de Tidermène, et Siguidi Ag Madit, coordonnateur régional du HCUA à Ménaka¹⁴.

⁶ Le 20 novembre, le MSA-D a officiellement communiqué à la Commission technique de sécurité l'emplacement de ses bases militaires et de ses postes de contrôle dans la région de Ménaka, notamment à Anderamboukane, Inchinanane et Tamalelt. En effet, le chef du MSA-D, Moussa Ag Acharatoumane, était à Inchinanane le 18 décembre, comme cela a été rapporté dans les médias sociaux le 20 décembre (communication avec le Groupe d'experts du 20 décembre 2019, message sur Twitter consultable à l'adresse suivante : twitter.com/i/status/1207961171086716928, consulté le 17 janvier 2020).

⁷ Réunion avec Bajan Ag Hamatou et déclaration faite par Guichma Ag Hakeily aux équipes mixtes d'observation et de vérification (rapport des équipes mixtes d'observation et de vérification du 8 janvier 2020). Cependant, durant un entretien avec le Groupe d'experts à Bamako le 8 janvier 2020, un membre de la direction du HCUA a nié qu'une telle déclaration ait été faite.

⁸ Ordre de mission n° 041/2019/CDS-BT de la CMA, émis le 19 décembre 2019 (annexe au rapport des équipes mixtes d'observation et de vérification, 8 janvier 2020).

⁹ Entretien avec le représentant de la CMA à Bamako le 8 janvier 2020.

¹⁰ Entretien avec Bajan Ag Hamatou (annexe au rapport des équipes mixtes d'observation et de vérification du 8 janvier 2020).

¹¹ Entretien avec Bajan Ag Hamatou (rapport des équipes mixtes d'observation et de vérification du 8 janvier 2020). Outre l'antagonisme historique entre les deux tribus, les Imouchagh ont récemment accusé les Daoussak d'être responsables de l'assassinat, le 29 octobre, près du poste de contrôle de la Plateforme à Ménaka sur la route d'Ansongo, du fils adoptif de Bajan Ag Hamatou et de deux autres proches. Bajan Ag Hamatou a diffusé par la suite un enregistrement sonore dans les médias sociaux qui a été interprété comme un appel lancé aux Imouchagh à la vengeance contre les Daoussak (le fichier sonore est dans les archives de l'ONU).

¹² Communication avec une source confidentielle, 30 décembre 2019. Selon un rapport confidentiel du 14 décembre 2019, il existe des raisons de s'attendre à ce que la forte représentation des Imouchagh affiliés à la CMA dans les Forces de défense et de sécurité maliennes basées à Ménaka devienne problématique dans le cadre de la reprise, dans un avenir proche, des patrouilles conjointes dans la ville de Ménaka.

¹³ Entretien avec le représentant de la CMA à Bamako le 8 janvier 2020 ; communication avec des sources confidentielles, 11 janvier 2020 ; rapport confidentiel, 27 décembre 2019.

¹⁴ Voir les rapports précédents du Groupe d'experts pour obtenir des informations générales sur les personnes et un complément d'information sur la région de Ménaka.

16. La mission des équipes mixtes d'observation et de vérification n'a pas pu établir les circonstances exactes du meurtre, par la CMA, de Saydima Ag Maghana, chef d'état-major militaire du MSA-D à Inchinanane le 21 décembre. Selon la déclaration faite par Bajan Ag Hamatou au Groupe d'experts le 8 janvier 2020, qui concorde avec celle faite par le colonel Guichma à l'équipe mixte d'observation et de vérification le 24 décembre 2019, Saydima a ouvert le feu sur le bivouac de la CMA, alors que les hommes prenaient le thé, et a été ensuite tué en légitime défense. Selon le MSA, Hamad Ali a ordonné à ses combattants du HCUA d'assassiner Saydima alors qu'il s'approchait d'eux pour entamer une conversation. D'après une troisième version de cet événement, enregistrée par le Groupe, fondée sur des témoignages de seconde main, l'escorte de Hamad Ali a tué Saydima par accident, après avoir mal interprété un signe qu'il avait fait à ses propres combattants de rester à l'arrière, alors qu'il s'approchait de la délégation de la CMA¹⁵.

17. Le Groupe d'experts estime que le schéma de cet incident en rappelle un autre, qu'il avait signalé au Comité dans un document confidentiel¹⁶, au cours duquel une patrouille de la CMA dirigée par le maire de Talataye, Mohammed Assaleh Ishak, alias Salah Ag Ahmed, composée de nombreuses camionnettes avec des combattants armés à bord, avait tué quatre combattants du MSA-D et trois civils à Agardanamos et tenté d'assassiner le commandant régional du MSA-D, Moussa Ag Alhadi.

18. Ces atteintes à l'accord de cessez-le-feu sont clairement une conséquence de la stratégie d'expansion territoriale de la CMA au détriment d'autres groupes armés, en violation de l'article 9 de l'accord, qui dispose que toutes les parties doivent empêcher « toute tentative d'occuper de nouvelles positions sur le terrain »¹⁷.

19. En outre, l'utilisation de véhicules par les Forces armées maliennes et par les membres actifs des forces militaires et de sécurité aux fins d'opérations menées sous la bannière de la CMA soulève de graves questions et peut mettre en péril la crédibilité du processus de désarmement, de démobilisation et de réintégration en cours. Dans ce contexte, le Groupe d'experts recommandera au Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 2374 (2017) concernant le Mali d'ajouter à sa liste de sanctions les personnes responsables de ces violations du cessez-le-feu.

B. Annulation de la réunion du Comité de suivi de l'Accord qui devait se tenir à Kidal et contexte politique régional

20. Durant la période considérée, les États de la région ont continué de réclamer des progrès sur le plan de l'exécution de l'Accord. La montée de la violence au Burkina Faso et au Niger a suscité une certaine impatience à l'égard des acteurs maliens.

21. À deux occasions, le Président du Niger a déclaré publiquement que le statut de Kidal constituait une menace pour son pays¹⁸ et que les signataires de l'Accord complotaient avec des groupes terroristes en vue d'une attaque contre son pays¹⁹.

¹⁵ Entretien avec le représentant de la CMA (rapport des équipes mixtes d'observation et de vérification du 8 janvier 2020).

¹⁶ Document confidentiel du Groupe d'experts adressé au Comité créé par la résolution 2374 (2017) concernant le Mali, 19 juillet 2019, p. 9 et 10.

¹⁷ Accord préliminaire à l'élection présidentielle et aux pourparlers inclusifs de paix au Mali, signé à Ouagadougou le 18 juin 2013.

¹⁸ Voir François Soudan, « Mahamadou Issoufou : "Ma décision de respecter la Constitution et de ne pas me représenter est irrévocable" », *Jeune Afrique*, 14 août 2019. Le Président a fait de nouveau cette déclaration sur Kidal le 7 septembre, alors qu'il était en visite officielle au Mali, à un point de presse tenu au palais présidentiel de Koulouba.

¹⁹ Des articles de presse ont évoqué l'implication de certains membres du HCUA dans certaines attaques sur lesquelles le Groupe enquête. Voir RFI, « Mali : le Niger accuse des membres du

Dans le communiqué final de la session extraordinaire de la Conférence des chefs d'État et de gouvernement de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) sur le terrorisme, qui s'est tenue à Ouagadougou le 14 septembre, cette préoccupation a été exprimée à nouveau, avec la déclaration suivante : « la région de Kidal est partie intégrante du territoire malien ».

22. La déclaration du Président du Niger et la tenue de la session extraordinaire de la Conférence des chefs d'État et de gouvernement de la CEDEAO se sont produites à la veille de la trente-huitième réunion du Comité de suivi de l'Accord, qui devait se tenir à Kidal le 17 septembre. Le Groupe d'experts a appris que des États membres de la CEDEAO avaient estimé que la réunion de Kidal risquait d'être inappropriée et exhorté le Gouvernement malien à l'annuler²⁰. Le 16 septembre, le Gouvernement malien l'a fait de manière unilatérale. La CMA et la Plateforme ont dénoncé cette annulation²¹ et demandé une médiation internationale pour rétablir la confiance dans le processus.

23. Les propos tenus dans la région au sujet de Kidal et l'annulation par la suite de la réunion du Comité de suivi de l'Accord, qui devait s'y tenir, ont suscité la méfiance entre les parties signataires, entraîné des retards et entravé l'exécution de l'Accord. Les représentants du Niger ont soutenu qu'ils ne pouvaient plus s'asseoir à la même table que des protagonistes accusés de collusion avec des groupes terroristes²². Le Burkina Faso s'est également méfié de plus en plus des mouvements transfrontières des Maliens (voir par. 37).

24. L'Algérie, qui mène l'action de médiation internationale dans le cadre de l'Accord et préside le Comité de suivi de l'Accord, a mal accueilli l'annulation de dernière minute de la réunion de Kidal²³ et cherché à héberger une réunion des groupes armés maliens à Alger au début du mois d'octobre. Le 5 octobre, le Ministre malien des affaires étrangères s'est rendu à Alger, cherchant à assainir les relations, mais aussi à faire part de l'opposition de son pays à une réunion de groupes armés à Alger²⁴. L'idée de tenir une réunion spéciale du Comité le 11 décembre a été écartée à la demande du Ministre algérien des affaires étrangères, officiellement du fait de la tenue de l'élection présidentielle dans son pays le 12 décembre²⁵.

25. Les déclarations publiques faites par le Président du Niger ont également provoqué des réactions à Kidal, ce qui a poussé le Niger à engager un dialogue par la suite. Le 26 septembre, une association de jeunes a organisé un rassemblement public à Kidal au cours duquel des manifestants ont brandi des bannières avec des slogans hostiles au Président du Niger²⁶. Le Gouvernement nigérien a cherché à rétablir le dialogue avec les protagonistes maliens par l'intermédiaire d'une délégation d'acteurs

HCUA de complicité avec les terroristes », 19 septembre 2019. Voir également *L'Indépendant*, « La complicité entre la CMA et les groupes terroristes à nouveau mise à nu : Deux cadres du HCUA, Ayoub Ag Alhader et Mohamed Ag Balaga, donnés pour morts au combat à Inatès », 16 décembre 2019. Maliweb.net, « Communiqué conjoint : rencontre CMA-Plateforme tenue le 17 septembre 2019 à Kidal », 18 septembre 2019.

²⁰ Entretiens avec des sources diplomatiques à Bangui, du 11 au 15 novembre et du 4 à 10 décembre 2019.

²¹ Déclaration du Comité directeur de la CMA, 16 septembre 2019, disponible à l'adresse suivante : <http://mnlamov.net/?start=16>.

²² Sources diplomatiques confidentielles, Bamako, 4 au 10 décembre 2019.

²³ Sources diplomatiques confidentielles, Bamako, 4 au 10 décembre 2019. Lettre d'adieu de l'Ambassadeur Ahmed Boutache aux membres du Comité de suivi de l'Accord, 16 septembre 2019.

²⁴ Communication avec une source confidentielle, 4 au 10 décembre 2019.

²⁵ Ibid.

²⁶ ActuNiger, Mali-Niger : à Kidal, une manifestation contre les propos du Président Issoufou, 26 septembre 2019.

non gouvernementaux basés au Niger, dirigée par l'ex-Ministre Khaled Abdoulaye et comprenant des personnalités politiques d'origine touareg. Après la tenue de consultations avec le Président du Niger, la délégation s'est rendue à Kidal, à Bamako et à Tombouctou pour rencontrer les autorités locales, des acteurs de la société civile et des représentants de groupes armés²⁷. La délégation a également participé au congrès du HCUA à Kidal du 26 au 29 octobre et s'est entretenue avec son secrétaire général, Alghabass Ag Intallah. À Bamako, la délégation a rencontré des ministres clefs du Gouvernement malien, notamment ceux des affaires étrangères, de l'administration territoriale et de la décentralisation, ainsi que de la cohésion sociale, de la paix et de la réconciliation nationale.

26. Le 26 novembre, une délégation de la CMA de Kidal, conduite par le Secrétaire général du HCUA, a été reçue par le Président du Niger à Niamey, l'intention étant de chercher à minimiser l'importance des déclarations antérieures, qualifiant celle du 7 septembre de « petit malheureux incident »²⁸. Le 27 novembre, le Premier Ministre du Niger s'est entretenu avec une délégation du Mali qui comprenait le chef de la CMA, Ibrahim Ould Sidatti, le porte-parole de la Plateforme, Harouna Toureh, et le Ministre malien de la cohésion sociale, de la paix et de la réconciliation nationale, Lassine Bouaré²⁹. Durant ces deux réunions, ainsi qu'en présence du Groupe d'experts, les dirigeants ont dit l'attachement du Niger au Comité de suivi de l'Accord et se sont félicités de la tenue d'une nouvelle réunion en décembre³⁰.

C. Dialogue national inclusif, élections et réforme institutionnelle

27. Pendant le volet du dialogue national inclusif qui s'est tenu à Bamako du 14 au 22 décembre 2019, d'importants problèmes ont dû être réglés. Le 22 septembre, le Président du Mali a déclaré que certaines dispositions de l'Accord pourraient être révisées au cours du dialogue national inclusif³¹. Les groupes armés signataires et ceux coopérant à l'application de l'Accord ont fortement désapprouvé ces propos et, le 27 septembre, la CMA a suspendu sa participation, tout en autorisant ses représentants à continuer d'assister aux consultations précédant le dialogue au niveau local.

28. À la suite des attaques meurtrières contre des soldats maliens à Boulikessi et à Mondoro le 30 novembre, le Président du Mali a demandé à tous les Maliens de se joindre au dialogue national inclusif, ce qui a débouché sur des pourparlers entre le Gouvernement et la CMA à la suite desquels, le 3 décembre, cette dernière a annoncé qu'elle réintégrait à nouveau le dialogue national inclusif, étant entendu qu'il n'était pas le lieu indiqué pour entreprendre une révision de l'Accord. Le Groupe d'experts a été informé qu'un consensus s'était dégagé pendant ces pourparlers sur le fait de

²⁷ Rapport confidentiel, janvier 2019. La délégation comprenait également les personnes suivantes : Mohamed Akote, Siaka Ag Kato, Mohamed Anako et Mohamed Wanjada, alias Tombola. La délégation était au Mali du 21 octobre au 3 novembre 2019.

²⁸ *Jeune Afrique*, « Niger-Mali : Mahamadou Issoufou a reçu des chefs touaregs de Kidal », 28 novembre 2019.

²⁹ Les réunions entre les dirigeants nigériens et les acteurs maliens se sont déroulées en marge du troisième sommet continental de l'Afrique pour la paix et la sécurité, accueilli par le Niger du 28 au 30 novembre 2019. Le sommet a réuni des représentants officiels et des acteurs de la société civile de différents pays d'Afrique. Voir *Le Sahel*, « Troisième sommet continental de l'Afrique pour la paix à Niamey : arrivée, hier, du président comorien et de la fondatrice de la Fédération pour la paix universelle (FPU) ».

³⁰ Réunions avec de hauts fonctionnaires du Gouvernement nigérien à Niamey du 17 au 19 décembre 2019.

³¹ Voir Maliweb, « Discours à la nation du Président de la République à l'occasion du 59^e anniversaire de l'Indépendance du pays », 22 septembre 2019.

donner la priorité aux élections législatives et d'aborder par la suite d'autres réformes institutionnelles clefs³².

29. Quatre résolutions ont été adoptées durant le dialogue national inclusif. Dans la première, il est prévu de tenir des élections législatives, qui doivent se dérouler d'ici à mai 2020, avec un premier tour prévu le 29 mars 2020 et un second le 19 avril 2020³³ et de les organiser en fonction des circonscriptions électorales actuelles, qui ne comprennent ni Taoudenni ni Ménaka³⁴ ; une réorganisation territoriale aura lieu à l'issue des élections. Dans la deuxième résolution, les parties au dialogue ont décidé de la tenue d'un référendum constitutionnel, sans en fixer encore la date. Dans la troisième, les parties au dialogue ont demandé un redéploiement rapide des forces de sécurité et de défense sur l'ensemble du territoire malien. Enfin, dans la quatrième, ils ont demandé la réouverture de certains articles de l'Accord, dans le respect de son article 65, qui exige, avant toute modification, le consentement express de toutes les parties signataires³⁵.

D. Changements dans la coordination par le Gouvernement de l'exécution de l'Accord

30. Le Groupe d'experts a noté, au niveau des responsabilités du Gouvernement, dans la coordination de l'exécution de l'Accord, un changement qui suscite l'inquiétude des mouvements armés, du fait qu'il risque de bouleverser les mécanismes de concertation établis.

31. Le 9 octobre, le Premier Ministre a signé deux décrets relatifs au mécanisme de coordination du Gouvernement. Le premier porte création d'une commission interministérielle présidée par le Premier Ministre, qui comprend des représentants de tous les ministères, celui de la cohésion sociale, de la paix et de la réconciliation faisant fonction de secrétariat. Cette commission interministérielle a pour mandat de coordonner, d'évaluer et de préparer l'action du Gouvernement sur le plan de l'exécution, de se réunir tous les deux mois et d'établir un compte rendu après chaque réunion³⁶.

32. Le deuxième décret porte création d'une commission conjointe du Gouvernement et des partenaires du développement, coprésidée par le Ministre des affaires étrangères et un représentant des partenaires du développement. Elle est composée de représentants du Gouvernement central et des institutions de l'État, des autorités locales, des partenaires internationaux, des organisations de la société civile et de la MINUSMA. Elle a pour mandat de communiquer l'information, d'entreprendre la planification avec les autorités locales, d'harmoniser les différentes interventions et de collecter des fonds³⁷.

33. La publication de ces nouveaux décrets soulève la question de savoir si le Ministère de la cohésion sociale, de la paix et de la réconciliation nationale continuera de remplir son rôle d'intermédiaire entre le Gouvernement, les groupes armés et les autres parties prenantes en ce qui concerne l'exécution de l'Accord. Le Ministère a notamment mis en place un cadre de consultation intramalien pour accentuer la prise en main, par les Maliens, de l'Accord, avec des réunions hebdomadaires visant à

³² Communication avec une source confidentielle à Bamako, 10 décembre 2019.

³³ Malijet, « Communiqué du Conseil des ministres du mercredi, 22 janvier 2020 », 22 janvier 2020.

³⁴ Il est également peu probable que le code électoral soit révisé, faute de temps.

³⁵ Parmi les préoccupations du Gouvernement figure l'article 6 de l'Accord, qui prévoit le principe de la libre administration des entités locales et la citoyenneté participative.

³⁶ Décret n° 2019-0810 PM-RM du 9 octobre 2019.

³⁷ Décret n° 2019-0811 PM-RM du 9 octobre 2019.

étudier les détails de l'exécution, à régler les différends et à donner suite aux décisions ou recommandations du Comité de suivi de l'Accord et de ses sous-comités. En septembre 2019, l'observateur indépendant de l'Accord a insisté sur le renforcement des prises de décision consensuelles à la suite de ces réunions hebdomadaires³⁸. On ne sait pas avec certitude si les réunions de la commission nouvellement créée, deux fois par mois, doivent se substituer aux réunions hebdomadaires des partis maliens ou se tenir en parallèle.

34. Le Gouvernement a réparti la supervision de l'exécution de l'Accord entre le Ministère de la cohésion sociale et celui des affaires étrangères, ce qui a poussé les mouvements armés à se demander qui était leur interlocuteur au sein du Gouvernement sur diverses questions, en particulier à la suite de l'annulation de la réunion du Comité de suivi de l'Accord initialement prévue à Kidal³⁹. Les réunions de la Commission ayant repris en janvier 2020, il importera que les parties continuent de se réunir dans l'esprit du cadre de consultation intramalien.

E. Accélération du désarmement, de la démobilisation et de la réintégration

35. Le Groupe d'experts a noté des progrès en matière de désarmement, de démobilisation et de réintégration : 1 330 membres de groupes armés ont achevé le processus accéléré en la matière et les premiers bataillons de plus de 400 membres de l'armée malienne reconstituée ont commencé à se déployer à Kidal, à Gao et à Tombouctou en janvier 2020. Le chiffre de 1 330 est en-deçà du seuil fixé dans la résolution 2480 (2019) du Conseil de sécurité en ce qui concerne la formation, l'intégration et le redéploiement de 3 000 membres de groupes armés.

36. Le Groupe d'experts souligne toutefois que le processus a subi des retards et ne suscite guère d'intérêt. Le 2 septembre, à la cérémonie marquant la fin de la formation de 1 006 des 1 330 membres nouvellement intégrés à l'armée, qui s'est tenue au centre de formation militaire de Bapho, le chef d'état-major de l'armée malienne, le général Keba Sangaré, a annoncé que les 1 006 soldats se verraient accorder une permission de 15 jours, ce à quoi les représentants des groupes armés présents se sont opposés, estimant qu'elle entraînerait la dispersion des troupes et créerait de nouveaux risques.

37. Pendant plusieurs mois, les 1 006 nouveaux membres de l'armée malienne ont été abandonnés à eux-mêmes. Beaucoup sont restés chez des proches à Bamako, mais d'autres n'ont eu d'autre choix que de réintégrer leur lieu d'origine dans le nord⁴⁰. Plus de 20 personnes auraient été enlevées le 4 septembre dans un car public entre Douentza et Hombori alors qu'elles se rendaient à Gao, moins de 10 jours après avoir achevé leur formation⁴¹. Les appels répétés des groupes armés à l'état-major des forces armées n'ont pas été suivis d'effet. On ignore à ce jour où se trouvent ces personnes qui auraient été enlevées. Quatre membres de l'armée nouvellement intégrés ont été arrêtés par des agents de la sécurité du Burkina Faso alors qu'ils traversaient la frontière. Ils sont détenus à la prison centrale de Ouagadougou, en attendant l'ouverture d'une enquête.

³⁸ Centre Carter, « Report of the Independent Observer: Observations on the implementation of the Agreement on Peace and Reconciliation in Mali, emanating from the Algiers Process » (Atlanta, États-Unis d'Amérique, 16 septembre 2019).

³⁹ Voir aussi Baba Ahmed, « Mali : les ex-rebelles de la CMA suspendent leur participation au processus de l'accord de paix », *Jeune Afrique*, 18 septembre 2019.

⁴⁰ Entretiens avec des sources diplomatiques et des représentants des groupes armés signataires à Bamako, du 11 au 15 novembre 2019 et du 4 au 10 décembre 2019.

⁴¹ Voir aussi AFP, « 22 ex-combattants enlevés lors d'un trajet en autocar au Mali », VOA Afrique, 6 septembre 2019.

38. Les questions de procédure ont également continué de causer des retards. Il a fallu attendre le 12 décembre pour que les décisions administratives concernant les grades et les nominations soient signées, plus de trois mois après la fin de la formation des 1 006 nouveaux membres de l'armée⁴². Le Gouvernement a également eu du mal à fournir le matériel et la logistique adéquats aux 1 330 membres nouvellement intégrés de l'armée reconstituée, qui ont entre-temps tous achevé leur formation. En dernier recours, sur proposition du secrétariat du sous-comité chargé de la défense et de la sécurité du Comité de suivi de l'Accord, 300 armes individuelles (197 fusils d'assaut et 103 fusils), préalablement collectées lors de l'intégration au Mécanisme opérationnel de coordination, ont été fournies au premier bataillon de l'armée reconstituée qui sera déployé à Kidal⁴³.

39. Le processus de désarmement, de démobilisation et de réintégration en est à sa phase pilote, avec plus de 80 000 candidats en attente. Les retards persistants risquent de miner la confiance et de décourager les futurs candidats. Le Groupe d'experts continuera de suivre de près les mesures et les décisions prises tant par le Gouvernement que par les groupes armés, qui sont à même d'entraver, de retarder ou de discréditer davantage le processus de désarmement, de démobilisation et de réinsertion.

F. Zone de développement des régions du nord et fonds de développement durable

40. On trouvera à l'annexe 1 des informations concernant la Zone de développement des régions du nord et le fonds de développement durable.

III. Mesures de sanctions

Désignations et application

41. À la suite de l'inscription, le 10 juillet 2019, de cinq nouvelles personnes visées par l'interdiction de voyager telle que définie aux paragraphes 1 à 3 de la résolution [2374 \(2017\)](#) du Conseil de sécurité, le Comité a également approuvé le 19 décembre l'application des mesures de gel des avoirs, telles que définies aux paragraphes 4 à 7 de la même résolution. Il doit encore appliquer les mesures de gel des avoirs aux trois personnes inscrites sur la Liste le 20 décembre 2018, qui sont visées par l'interdiction de voyager.

42. Au vu de l'application des dispositions relatives au gel des avoirs, le Groupe d'experts fournit des informations supplémentaires sur les sociétés gérées par une personne visée par les sanctions, devant figurer à la rubrique « Autres informations » dans l'entrée correspondante de la Liste des personnes et entités visées par les mesures prévues par la résolution [2374 \(2017\)](#) (voir par. 87 à 90).

43. À la suite de l'inscription sur la Liste du 10 juillet et en prévision d'un futur gel des avoirs, le Groupe d'experts a contacté les autorités maliennes par écrit le 24 juillet pour les aviser de l'inscription et leur demander d'envoyer des informations sur le paiement de soldes à Mahri Sidi Amar Ben Daha (MLi.006), chef d'état-major adjoint du Mécanisme opérationnel de coordination à Gao, et à Mohamed Ould Mataly

⁴² Le Groupe d'experts a reçu copie du décret présidentiel n°2019-0961/P-RM du 12 décembre 2019 portant nomination aux différents grades d'officiers de plus de 65 officiers stagiaires. Les grades militaires des officiers subalternes sont conférés par un arrêté ministériel et ceux des autres soldats par une décision signée par l'état-major général des forces armées.

⁴³ Rapport confidentiel, 2 janvier 2020.

(MLi.008), député. Le Groupe d'experts n'a pas encore reçu de réponse et souhaite rappeler au Gouvernement que :

- selon le critère d'inscription sur la Liste énoncé à l'alinéa c) du paragraphe 8 de la résolution, le fait d'agir pour le compte d'une personne ou d'une entité se livrant aux activités visées ou sur ses instructions ou de fournir toute autre forme d'appui ou de financement à des personnes inscrites sur la Liste expose la personne ou l'entité responsable à des sanctions ;
- conformément au paragraphe 6 de la résolution, les États Membres peuvent autoriser le versement, sur les comptes gelés en vertu des dispositions du paragraphe 4 de la résolution, des intérêts et autres rémunérations revenant à ces comptes ou des paiements dus au titre de marchés, d'accords ou d'obligations souscrits avant la date à laquelle ces comptes ont été assujettis aux dispositions de la résolution, étant entendu que ces intérêts, rémunérations et paiements resteront assujettis auxdites dispositions et resteront gelés.

44. Le Groupe d'experts n'a pas connaissance d'une quelconque transposition dans la législation nationale des désignations aux fins de sanctions. Le Ministère des affaires étrangères a fait savoir au Groupe d'experts qu'il avait diffusé une lettre informant divers ministères de la décision de sanctions, mais ne lui en a pas fourni copie.

45. Le Groupe d'experts note que le décret ministériel n° 2015-0230/PRM du 2 avril 2015 sur les procédures d'application du gel des fonds et autres ressources financières des terroristes, de ceux qui financent le terrorisme et des organisations terroristes permet, en théorie, de transposer dans une liste nationale de gel des avoirs les noms figurant sur la Liste relative aux sanctions contre l'EIL (Daech) et Al-Qaida, tenue par le Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1267 (1989). Un décret semblable pourrait être envisagé en ce qui concerne d'autres menaces contre la paix et à la sécurité, y compris celles recouvrant les critères de désignation énoncés dans la résolution 2374 (2017) du Conseil, afin de permettre l'application du gel des avoirs à ceux qui y sont soumis par le Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 2374 (2017) concernant le Mali.

46. Le Groupe d'experts doit également recevoir une réponse de la MINUSMA concernant le versement d'indemnités journalières à Mohamed Ousmane Ag Mohamedoune (MLi.003), qui est visé par des sanctions, renseignements qu'il avait demandés après avoir été témoin de ce versement le 13 juin 2019 à Bamako⁴⁴.

Violations de l'interdiction de voyager

47. Le Groupe d'experts a reçu des informations des États Membres⁴⁵ et de sources supplémentaires au sujet de violations de l'interdiction de voyager par les personnes désignées ci-après :

- Mohamed Ould Mataly (MLi.008), qui s'est rendu par avion du Mali (Bamako) au Niger (Niamey) le 25 septembre 2019 et est revenu au Mali par la route 3 ou 4 jours plus tard⁴⁶ ;

⁴⁴ Voir S/2019/636, par. 4.

⁴⁵ Il a écrit à neuf États Membres pour les informer des désignations aux fins de sanctions et leur demander un complément d'informations. Il a reçu deux réponses à ce jour.

⁴⁶ Communication du service de sécurité du Niger, 14 décembre 2019. Ould Mataly voyage entre le Niger et le Mali dans une Lexus GX 470 grise de 2019 dotée semble-t-il d'une plaque d'immatriculation mauritanienne (photo à l'annexe 2).

- Mahri Sidi Amar Ben Daha (MLi.006), qui s’est rendu par avion du Niger (Niamey) en Côte d’Ivoire (Abidjan) le 17 septembre et est revenu à Niamey depuis Abidjan le 20 septembre 2019 ;
- Mohamed Ben Ahmed Mahri (MLi.007), qui s’est rendu par avion des Émirats arabes unis en Algérie le 5 août, y est retourné le 16 août 2019, puis s’est rendu du Maroc en Algérie le 20 septembre et d’Algérie au Mali le 23 septembre 2019 ;
- Ahmoudou Ag Asriw (MLi.001), qui se trouvait en Tunisie le 18 octobre 2019, muni d’un passeport au nom d’Ibrahim Ben Tidjani.

48. Le Groupe d’experts rappelle le paragraphe 3 de la résolution [2374 \(2017\)](#), dans lequel il est souligné que les violations de l’interdiction de voyager peuvent mettre en péril la paix, la stabilité ou la sécurité au Mali. À titre indicatif, Mohamed Ould Mataly a tenté, lorsqu’il s’est rendu à Niamey, d’obtenir une audience avec des fonctionnaires de haut rang du Gouvernement pour plaider en faveur de la libération de personnes arrêtées dans le cadre du trafic de stupéfiants. Sa demande a été rejetée dès que ses interlocuteurs au sein du Gouvernement ont su quelles étaient ses intentions⁴⁷. Le 13 novembre et le 3 décembre 2019, le Groupe d’experts s’est entretenu avec Mohamed Ould Mataly pour lui expliquer les mesures prises par le Comité. M. Ould Mataly a déclaré qu’il respecterait l’interdiction de voyager à l’avenir.

49. Dans le même temps, le Groupe d’experts constate que l’inclusion tardive de la Liste relative aux sanctions imposées par la résolution [2374 \(2017\)](#) dans les notices spéciales de l’Organisation internationale de police criminelle (INTERPOL) (les noms n’ont été postés en ligne que le 4 décembre 2019) n’a pas été propice à la mise en œuvre effective de l’interdiction de voyager par les États Membres susmentionnés.

Effet des sanctions

50. L’inscription, le 10 juillet, de cinq nouvelles personnes a suscité diverses réactions publiques, notamment des appels de la part de trois des personnes visées et de leurs partisans en faveur de la levée de la mesure et des références à d’autres individus désignés.

51. Le 18 juillet 2019, Mohamed Ould Mataly a tenté d’organiser un défilé à Gao, qui a abouti à un sit-in sur la place de l’Indépendance où se sont rassemblées une centaine de personnes⁴⁸. Le 22 juillet, à une deuxième manifestation à Bourem, les participants ont fait une déclaration pour contester les sanctions et les dirigeants et les notables de Bourem ont adressé une lettre au Président du Comité pour demander la levée des sanctions contre Ould Mataly, Ben Daha et Ben Ahmed Mahri (voir annexe 4). À une réunion de la communauté arabe qui s’est déroulée à Gao du 31 août au 2 septembre, le chef des Arabes du Tilemsi, Nema Ould Sidi Mohamed, a condamné le caractère injuste des sanctions de l’ONU contre Ould Mataly⁴⁹. Au forum de Tabankort, qui s’est tenu du 27 au 29 décembre sous la direction d’Ould Mataly et de Hanoune Ould Ali, un appel a été lancé en faveur de la levée des sanctions imposées à cinq des huit personnes désignées à ce jour⁵⁰. Dans la déclaration finale du congrès de la Coalition du peuple de l’Azawad (CPA) à Soumpti, adoptée le 20 janvier 2020, les participants ont demandé également la levée des sanctions imposées

⁴⁷ Entretien avec une source confidentielle à Niamey. Évoqué également dans un article de presse de *L’Enquêteur*, 1^{er} octobre 2019 (voir annexe 3).

⁴⁸ Rapport confidentiel, 30 juillet 2019.

⁴⁹ *Le Démocrate*, « Injuste sanction onusienne : les Arabes réitèrent leur soutien à Ould Matali », 4 septembre 2019, consultable à l’adresse suivante : niarela.net.

⁵⁰ Maliweb, « Forum de Tabankort : Pour démontrer leur soif de paix et de cohésion sociale, les leaders de la CMA, de la Plateforme et le gouvernement signent la “tente de la paix” ».

à Ould Mataly, Ben Daha et Ben Ahmed ainsi qu'à leur propre président, Mohamed Ousmane Ag Mohamedoune (MLi.003) et au *cadi* Houka Ag Alhousseini (MLi.005).

52. En sa qualité de conseiller spécial du gouverneur⁵¹, Ahmed Ag Albachar (MLi.004) a mis à profit une réunion avec des représentants d'organismes humanitaires, tenue à Kidal le 20 juillet 2019 dans le bureau du gouverneur, pour obtenir des éclaircissements sur le motif de sa désignation. Le 12 juillet, la CMA a publié un communiqué dans lequel elle a défendu Ahmed Ag Albachar et estimé que les sanctions n'étaient pas appliquées de manière égale, du fait que le Gouvernement malien n'était pas inquieté⁵².

53. Houka Ag Alhousseini a également contesté sa désignation dans un reportage télévisé diffusé le 13 août⁵³ et venait d'exprimer son mécontentement à la MINUSMA, en communiquant des lettres de soutien émanant de diverses autorités.

54. Outre les contestations publiques de leur désignation, deux personnes visées par les sanctions ont jusqu'à présent soumis des demandes de radiation de la Liste au point focal pour les demandes de radiation, fonction créée conformément à la résolution 1730 (2006) du Conseil de sécurité. Celle concernant Mohamed Ousmane Ag Mohamedoune a été soumise le 1^{er} juillet 2019 et rejetée par le Comité le 29 novembre. Le 4 décembre, Ag Mohamedoune a adressé une communication au point focal dans laquelle il contestait la décision. La demande concernant Ahmed Ag Albachar a été soumise au point focal le 1^{er} octobre 2019 ; le délai d'examen par le Comité a expiré le 31 janvier 2020.

55. Ces contestations publiques et ces demandes de radiation de la Liste démontrent l'effet stigmatisant des sanctions. Dans le même temps, le Groupe d'experts estime que cet effet n'est pas maximisé et exploité pour faire avancer l'exécution de l'Accord, du fait que les partenaires de la médiation internationale n'apprécient pas sans équivoque les désignations en cours, certains étant plus à l'aise avec la seule menace de sanctions, et sont donc divisés sur la question de savoir si des personnes visées par les sanctions doivent continuer de participer aux réunions du Comité de suivi de l'Accord et à d'autres réunions soutenues par la communauté internationale⁵⁴. Les partenaires de la médiation internationale devraient examiner attentivement si cette participation en soi – même si aucune indemnité journalière n'est versée – apporte un soutien aux personnes désignées, conformément à l'alinéa c) du paragraphe 8 de la résolution 2374 (2017) du Conseil de sécurité, et devrait donc cesser.

IV. Groupes armés

56. Dans ses précédents rapports, le Groupe d'experts a décrit la stratégie de la CMA visant à étendre et à maintenir son emprise sur les plans politique et de la sécurité hors la région de Kidal, sans solliciter excessivement son appareil militaire limité à environ 2 500 hommes, caractérisé par une structure de commandement et de contrôle relâchée.

57. Dans la commune de Talataye (région de Gao), la CMA a imposé sa présence au MSA-D après une série d'actes terroristes revendiqués par le Groupe de soutien à

⁵¹ Il ne s'agit pas d'un poste officiel mais d'une pratique dans les régions du nord du Mali visant à accommoder les mouvements armés signataires aux institutions de l'État après l'Accord de 2015.

⁵² Voir Mouvement national de libération de l'Azawad, « Déclaration relative au régime des sanctions prévues par la résolution 2374/2017 », consultable à l'adresse suivante : nnlamov.net.

⁵³ TV5 Monde, « Mali : Houka, le *cadi* oublié de Tombouctou », 13 août 2019.

⁵⁴ Réunions avec les diplomates des États Membres et les représentants des organisations multilatérales à Bamako.

l'islam et aux musulmans (GSIM), qui ont contraint les fractions Daoussak soutenant le Mouvement à négocier et à accepter le retour des adeptes parmi elles de la Coordination et leurs chefs politiques⁵⁵.

Stratégie de coexistence de la Coordination des mouvements de l'Azawad

58. Selon le Groupe d'experts, les stratégies de collusion de la CMA avec le Groupe de soutien à l'islam et aux musulmans et la « Province d'Afrique de l'Ouest de l'État islamique » ont indirectement contribué au renforcement de cette dernière dans les régions de Tombouctou (Gourma), de Gao et de Ménaka, où la campagne d'assassinats et d'enlèvements visant les populations et les sages soutenant le GATIA/MSA a persisté⁵⁶.

59. Le Groupe d'experts observe que la perte progressive de contrôle territorial et d'influence de la part du GATIA dans la région de Gourma⁵⁷, ainsi que de l'alliance GATIA/MSA dans les régions de Gao et Ménaka, coïncide également avec une pression de plus en plus grande exercée sur les forces militaires et de sécurité du Mali, du Burkina Faso et du Niger, y compris celles sous le commandement de la Force conjointe du Groupe de cinq pays du Sahel, et sur les forces internationales. Au moment de l'établissement du présent rapport, la présence militaire du GATIA dans la région de Gourma se limitait à Doro, à 90 kilomètres à l'ouest de Gao, où il était soumis à une intense pression. Dans la région de Gao, il subissait une importante pression militaire dans le secteur de Djebok, à 35 kilomètres à l'est de Gao, où les conflits entre Touaregs et Arabes ont été fréquents⁵⁸. L'axe Gao-Ansongo-Labézanga, voie commerciale majeure reliant Gao au Niger, traditionnellement contrôlée par des milices locales affiliées à la Coordination des mouvements et fronts patriotiques de résistance, serait à présent sous le contrôle de la « Province d'Afrique de l'Ouest de l'État islamique »⁵⁹.

⁵⁵ Voir S/2019/636, par. 90 à 95.

⁵⁶ Voir également S/2019/636, S/2019/137 et S/2018/581.

⁵⁷ Une attaque conjointe qui aurait été menée par le Groupe de soutien à l'islam et aux musulmans et la « Province d'Afrique de l'Ouest de l'État islamique » contre un poste de contrôle de GATIA le 22 octobre 2019 aurait fait 8 morts, dont 5 membres de GATIA et 3 civils (des déplacés d'Intillit) ; entretien avec des représentants de la CMA à Bamako, 16 novembre 2018 ; rapport confidentiel, 24 octobre 2019.

⁵⁸ Ex-membre du Mouvement pour l'unification et le jihad en Afrique de l'Ouest (MUJAO), Mohamed Ould Alkehal, alias Alkeyhal ou Ould El Kherel, un Arabe de la tribu des Ahl Taleb, serait à la tête de la katiba de la « Province d'Afrique de l'Ouest de l'État islamique » qui était sous le commandement du cousin de Sultan Ould Badi, Boubacar Ould Abidine, alias Bouba, de la même fraction, qui a été tué, selon la version officielle, près de Timéïaouine (Algérie) le 18 novembre 2019, puis remplacé par Salko Ould Abalawe, de la fraction Machdoug des Arabes du Tilemsi, qui a été détenu à Bamako en 2014 pour faits de terrorisme et tué par les forces françaises vers le 14 ou le 15 décembre à Inazole (région de Ménaka) ; rapports confidentiels, novembre-décembre 2019 ; entretiens à Bamako, 10 et 16 novembre 2019 ; communication avec des sources confidentielles, décembre 2019. Bouba a été tué après une prétendue rencontre entre la « Province d'Afrique de l'Ouest de l'État islamique » et le GSIM dans le secteur de Tin Zaouatène, 6 au 8 octobre 2019 ; communication des Forces armées maliennes à la Commission technique de sécurité, 29 octobre 2019.

⁵⁹ La CMFPR-1 de Harouna Toureh a déclaré aux forces internationales qu'elle n'était plus en mesure de s'opposer à la « Province d'Afrique de l'Ouest de l'État islamique » dans sa zone d'opérations entre Gao et Labézanga, et avait dû négocier un accord de non-agression en échange du versement de la *zakat*. Rapport confidentiel, 24 octobre 2019. D'autre part, la CMFPR-2 a subi de graves attentats qui ont fait 11 morts à Tassiga, le 23 octobre 2019, et à Fafa, le 2 décembre 2019 ; rapports confidentiels, 22 octobre 2018 et 13 décembre 2018. Le chef présumé de la « Province d'Afrique de l'Ouest de l'État islamique » dans cette région est un ancien membre du CMFPR-2, du nom de Souley Oumarou, tandis que la rive droite du fleuve Niger serait contrôlée par un ancien commandant militaire du Mouvement national de libération de l'Azawad (MNLA)

60. Le Groupe d'experts avait également indiqué dans son rapport final le plus récent (S/2019/636) que l'intégration de l'État islamique du Grand Sahara (EIGS) dans la « Province d'Afrique de l'Ouest de l'État islamique » en mars 2019 avait manifestement renforcé ses capacités dans la zone d'opérations « tripartite », un secteur où les frontières du Burkina Faso, du Mali et du Niger se rencontrent et qui a été, ces derniers mois, l'un des principaux points de la propagande mondiale de l'EIIL. La flambée sans précédent du nombre d'attaques contre les bases de l'armée, les bases temporaires et les postes avancés a fait des centaines de morts parmi les soldats au cours de la période considérée⁶⁰ et incité les Forces armées maliennes à abandonner d'autres bases⁶¹ pour empêcher de nouvelles attaques.

61. Le fait que le retrait des Forces armées maliennes coïncide avec les revers du GATIA/MSA a créé des carences, sur le plan de la sécurité, qui permettent à la « Province d'Afrique de l'Ouest de l'État islamique » et, dans une moindre mesure, au GSIM d'opérer en toute liberté, y compris sur le plan du recrutement, de la formation et de la collecte des impôts⁶². Elle peut également facilement regrouper ses différentes katibas et *ferkas* pour attaquer des cibles militaires plus importantes et s'emparer d'une quantité de plus en plus grande de véhicules, de matériel militaire, d'armes et de munitions, ce qui pourrait, dans un avenir proche, conduire à des attaques contre des agglomérations majeures telles que Hombori, Gossi, Ansongo, voire Ménaka.

62. Le dispositif de sécurité défaillant a servi à justifier l'extension constante de la présence de la CMA dans le secteur de Gourma et la région de Ménaka. Dans le même temps, les chefs traditionnels et militaires des populations Imghad et Daoussak ont été de plus en plus nombreux à changer d'allégeance en 2019, passant du GATIA et du MSA au HCUA. Ce dernier l'a même évoqué publiquement dans des communiqués officiels⁶³ dans lesquels il a ouvertement déclaré qu'adhérer au Haut-Conseil protégerait les populations contre le terrorisme.

63. Le Groupe d'experts suivra donc de près l'évolution de la stratégie de la CMA en matière de terrorisme et de trafic, étant donné qu'au moment de l'établissement du présent rapport, l'armée reconstituée est en train d'être déployée à Tombouctou, Gao,

du nom de Boubacar Alamine ; rapport confidentiel, novembre-décembre 2019 ; entretien avec une source confidentielle, 16 novembre 2019.

⁶⁰ Revendiqué par le GSIM : attaque contre les camps de Mondoro et Boulikessi des Forces armées maliennes, 30 septembre 2019, revendiqué par la « Province d'Afrique de l'Ouest de l'État islamique » ; attaque contre le camp militaire de Koutougou (Burkina-Faso), 19 août 2019 ; attaque contre le camp d'I-n-Délimane des Forces armées maliennes, 1^{er} novembre 2019 ; attaque contre un convoi des Forces armées maliennes près du village de Tabankort (région de Ménaka), 18 novembre 2019 ; attaque contre le camp d'Inatès des forces armées du Niger, 10 décembre 2019 ; attaque contre le camp de gendarmerie et du village d'Aribinda (Burkina Faso), 24 décembre 2019 ; attaque contre une escorte militaire de la commission électorale au Niger, 25 décembre 2019 ; attaque contre le camp de Chinégodar des forces armées du Niger, 9 janvier 2020. Les attaques de moindre envergure contre les forces armées régulières n'ont pas été intégrées à cette liste.

⁶¹ Le 10 novembre 2019, les Forces armées maliennes ont officiellement annoncé le retrait de leurs unités de Labézanga à Ansongo, et d'Anderamboukane et d'I-n-Délimane à Ménaka.

⁶² Si des rapports de source unique indiquent des accrochages entre la « Province d'Afrique de l'Ouest de l'État islamique » et le GSIM au cours d'événements précis dans les régions de Mopti et de Tombouctou depuis septembre 2019, notamment à propos de la *zakat*, le Groupe d'experts a néanmoins pu recueillir et corroborer des informations selon lesquelles la plupart des commandants militaires des deux organisations combattaient dans le même camp en 2012, et continueraient de coopérer dans certaines zones de Gourma et dans les régions de Gao et de Ménaka, au cas par cas, notamment au cours d'attaques contre les forces nationales et internationales et contre le GATIA et le Mouvement pour le salut de l'Azawad (MSA).

⁶³ Voir par exemple le communiqué HCUA n° 001/HCUA/2020 du 1^{er} janvier 2020, disponible à l'adresse suivante : www.facebook.com/permalink.php?story_fbid=3340420506031053&id=734311883308608.

Kidal et Ménaka. Il intégrera ses observations sur cet aspect essentiel de l'exécution de l'Accord dans son rapport final de 2020 au Conseil de sécurité.

Postes avancés et bases militaires de la Coordination des mouvements de l'Azawad

64. Les postes avancés et les bases militaires à Tombouctou et à Ménaka de la CMA illustrent clairement sa stratégie de coexistence avec les groupes terroristes et sont des vecteurs clefs de son expansion. Ces positions militaires, en particulier les bases de Foïta et de Tinfadimata aux frontières avec, respectivement, la Mauritanie et le Niger, sont distantes de près de 1 000 kilomètres et situées dans des zones stratégiques, quoique reculées.

Base de Foïta

65. La base de la CMA de Foïta se situe dans un lieu très stratégique, au point de convergence des frontières des régions de Tombouctou, de Ségou et de Mopti, à 8 kilomètres de la frontière avec la Mauritanie et de la ville de Fassalé, à 150 kilomètres seulement de Niono et à 420 kilomètres de Bamako. La base est également reliée à Koygouma, fief du HCUA, contrôlé par Ahmedou Ag Abdallah et son fils, Abdallah Ag Ahmedou, alias Amma⁶⁴. Elle serait constituée d'éléments affiliés au HCUA, au Mouvement national de libération de l'Azawad (MNLA) et au MAA-CMA. Elle a participé à l'extension vers la région de Tombouctou de l'opération Acharouchou renommée « Alafia », au moyen de six à huit camionnettes⁶⁵.

66. Depuis 2015, la base de la CMA de Foïta est suspectée de s'être mise en contact avec des groupes terroristes armés basés dans la forêt de Ouagadou (au nord de la région de Ségou, à la frontière de la Mauritanie), dans la région de Méma et dans le centre du pays de manière générale. Cette aide directe sous forme de formation, de recrutement et de fournitures est considérée comme fondamentale pour la stratégie du GSIM visant à ouvrir un nouveau front militaire dans le centre du Mali par l'implication directe d'éléments du GSIM et le soutien à la katiba de Hamadoun Kouffa dans les régions de Ségou et de Mopti. De multiples sources ont rapporté au Groupe d'experts qu'elle avait servi, depuis 2015, de base arrière ou apporté un soutien aux raids contre les bases des Forces armées maliennes à Nampala (à 35 km), Dioura (80 km) et Soumpi (120 km)⁶⁶ ainsi qu'à d'autres attaques contre les forces internationales et maliennes⁶⁷.

67. Bah Ag Moussa (QDi.424), inscrit le 14 août 2019 sur la Liste du Comité du Conseil de sécurité faisant suite aux résolutions [1267 \(1999\)](#), [1989 \(2011\)](#) et [2253 \(2015\)](#) concernant l'EIL (Daech), Al-Qaida et les personnes, groupes, entreprises et entités qui leur sont associés, à la suite de sa participation à l'attaque contre le camp des Forces armées maliennes à Dioura, aurait été accueilli plusieurs fois à Foïta alors qu'il était en contact avec la katiba de Kouffa ou celles du GSIM et

⁶⁴ Voir [S/2019/636](#).

⁶⁵ Rapport confidentiel, 9 octobre 2019. Un groupe de 30 camionnettes transportant 210 combattants a quitté Foïta et Raz el-Ma le 26 novembre 2019 pour se rendre au congrès du MNLA à Kidal ; rapport confidentiel, 29 novembre 2019.

⁶⁶ Nampala a été attaquée le 5 janvier 2015 et le 19 juillet 2016. Soumpi a été attaquée le 24 octobre 2017 et le 27 janvier 2018. Dioura a été attaquée le 17 mars 2019.

⁶⁷ Réunions et communications avec quatre sources confidentielles à Bamako et Tombouctou, les 24 et 27 mars, 17 avril, 12 mai, 2 juillet, 10 juillet et 22 septembre 2019. Rapports confidentiels, 19 août 2015, 23 juillet 2016, 15 octobre 2017, 25 mai 2019 et 7 novembre 2019, et rapport final du Groupe d'experts de 2018 ([S/2018/581](#)).

s'entretenait directement avec Kamo Ag Mohamed Ali⁶⁸. Hamza Ag Iyad, le fils du chef du GSIM, Iyad Ag Ghali (QDi.316), inscrit sur la Liste, se serait rendu fréquemment dans la région de Nampala.

68. La base de la CMA de Foïta est commandée par Kamo Ag Mohamed Ali, alias Kamo Ag Menani ou Kamo Ag Mohamed, un haut commandant militaire du MNLA et un déserteur de l'armée malienne qui y occupait le rang de lieutenant-colonel⁶⁹. Il a trois autres frères : Hamey Ag Mohamed Ali, commandant de la katiba de Méma du GSIM et ancien membre de la gendarmerie ; Ahma Ag Mohamed Ali, coordinateur régional de la CMA à Tombouctou au nom du MNLA ; et Wali Ag Mohamed Ali, journaliste qui couvre le nord du Mali en tant que pigiste.

69. Le vaste réseau de Kamo comprend également Mama Ag Mohamed Ali, commandant du Mécanisme opérationnel de coordination du MNLA à Tombouctou, qui appartient comme lui à la fraction Kel Inteberemt de la tribu touareg des Cherifen⁷⁰. L'adjoint et cousin de Kamo, Kabo Ag Abdoullahi⁷¹ est le frère de Mohamed Ahmad Ag Abdoullahi, commandant de la *ferka* du GSIM à Kita (cercle de Ténenkou) de la katiba Méma⁷². Alkassoum Ag Abdallah, chef d'état-major militaire de la CPA et chef d'état-major adjoint de la Coordination des mouvements de l'entente (CME), était basé à Foïta avant de s'installer à Soumpi et est lié aux mêmes personnes⁷³.

Base de la Coordination des mouvements de l'Azawad à Tinfadimata, et poste de contrôle d'I Hagana.

70. La base de la CMA de Tinfadimata sert de centre militaire au HCUA dans la région de Ménaka. Elle est principalement liée aux forces de la CMA à Talataye et Tin Techori et aux forces du Mouvement pour le salut de l'Azawad des Chamanamas (MSA-C) à Tin Djeret⁷⁴, d'où elle peut renforcer ses différents bastions dans la région de Ménaka, comme Tidermène et Ti-n-Abao⁷⁵. Des quartiers militaires à Tinfadimata qui avaient été construits par la MINUSMA sont actuellement utilisés par la CMA comme locaux à usage de bureaux.

⁶⁸ Selon une source confidentielle, Kamo et Bah Ag Moussa se sont vus le 26 novembre 2017, ce qui corrobore les informations précédentes sur la présence d'Ag Moussa dans cette zone, comme le Groupe d'experts l'avait indiqué dans son rapport de 2018 (S/2018/581, par. 110).

⁶⁹ Un rapport confidentiel daté du 8 juillet 2016 identifie Kamo Ag Menani comme un haut commandant d'Ansar Eddine.

⁷⁰ Mama a été enlevé le 11 septembre 2019 par le GSIM dans la zone de Léré et libéré le 22 septembre à la suite de négociations menées par Kamo. Deux autres Touaregs, parents de Boulkaye, ont également été enlevés selon des communications de source confidentielle de septembre 2019 et selon un rapport confidentiel du 17 septembre 2019.

⁷¹ Fraction Kel Tinatawat de la tribu touareg des Cherifen.

⁷² Entretiens et communications avec des sources confidentielles. La base de Kita est actuellement considérée comme contribuant à contrer l'influence croissante de la « Province d'Afrique de l'Ouest de l'État islamique » dans le secteur de Nampala. Rapport confidentiel, 4 janvier 2020.

⁷³ Comme rapporté par le Groupe d'experts, Alkassoum a pris part aux deux attaques contre le camp de Soumpi des Forces armées maliennes. Voir S/2018/581.

⁷⁴ Bien qu'il soit officiellement membre de la CME, le MSA-C, sous le commandement du colonel Assalat Ag Habi, tente de conserver un certain degré de neutralité et entretient des liens opportunistes avec d'autres groupes, y compris des groupes terroristes armés. Il a notamment dépêché une délégation importante au congrès du HCUA avec des dizaines de camionnettes armées et a reçu une délégation importante de Kidal pour l'inauguration, à Tin-Aouker le 25 décembre, de leur nouvel amenokal, Abdi Ag Mohamed Ibrahim alias Kiyou, en présence de l'amenokal des Ifoghas, Mohamed Ag Intalla. Alghabass, Ag Cherif et Ag Gamou ont saisi l'occasion de s'entretenir de la situation à Ménaka lors d'une réunion parallèle. Rapport confidentiel, 5 janvier 2020.

⁷⁵ Rapport confidentiel, 5 janvier 2020.

71. Le Groupe d'experts enquête actuellement sur la façon dont la base de la CMA à Tinfadimata a récemment servi de base arrière au cours d'attaques contre les forces militaires et de sécurité du Mali et du Niger, comme l'a déjà signalé le Groupe d'experts pour ce qui est de l'attaque contre la position de la Garde nationale à Ménaka le 28 janvier 2018⁷⁶.

72. Comme mentionné au paragraphe 15, Tinfadimata est commandée par Mohamed Ag Ahmed Ali, alias Hamad Ali. Il est secondé par Hassan Ag Alamome. Il est de notoriété publique que Daoud Ag Midoua et « Intakney » relèvent de la base de la CMA⁷⁷. À l'exception d'Ag Alamome, qui appartient à la tribu Igdalane de Tidermène, tous les autres sont membres de la tribu touareg des Ichadinharen.

73. Le 9 juillet 2019, à la réunion hebdomadaire de sécurité qui s'est tenue au bureau du gouverneur à Ménaka, la CMA a officiellement annoncé la mise en place d'un poste de contrôle sur la route RN20 à Inhagana (ou Injangalane), se trouvant à 30 kilomètres à l'est d'I-n-Délimane et de la base des Forces armées maliennes située dans cette localité⁷⁸. Le 5 août, à la trente-neuvième réunion de la Commission, les Forces armées maliennes se sont dites préoccupées par la mise en place de ce poste de contrôle, qui n'avait été ni approuvée ni évoquée par la Commission, et ont officiellement demandé son démantèlement. La CMA a refusé d'obtempérer et déclaré son intention d'établir d'autres points de contrôle, y compris dans les zones contrôlées par la Plateforme, comme Anderamboukane.

74. Le poste de contrôle est sous le commandement d'un certain « Alwayjam » membre d'une petite tribu arabe liée aux Lemhar dans la région de Gao, originaire d'un hameau du même nom, situé à 2 kilomètres au sud de la route principale. Ex-membre du Mouvement pour l'unification et le jihad en Afrique de l'Ouest (MUJAO) sous le commandement d'un individu visé par les sanctions, Mahri Sidi Amar Ben Daha (MLi.006), alias Yoro Ould Daha, Alwayjam a été identifié par le Groupe d'experts comme Najim Ould Baba Ahmed.

75. Avant que son unité ne soit classée comme faisant partie de la CMA en juillet 2019 et ne se mette à utiliser ses bannières ainsi que celles du MAA-CMA, Alwayjam était soupçonné de commander une grande ferka composé de 30 à 40 combattants, principalement des Tolobe du Niger qui seraient responsables de plusieurs attaques contre les forces nationales et internationales dans la région d'I-n-Délimane, ces dernières années⁷⁹. Alwayjam faisait partie de la délégation de la CMA à Ménaka lors de la visite de Bilal Ag Cherif comme membre du détachement de sécurité local d'Achafgui Ag Bouhada, chef d'état-major militaire du HCUA⁸⁰.

Congrès des groupes armés

76. La « saison des congrès » a rassemblé les différentes composantes de la CMA et les entités nouvellement affiliées de la Plateforme de Harouna Toureh à Kidal, Tabankort et Ber, et a permis de montrer leur unité et leur force.

77. Le 12 janvier 2020, les hauts responsables militaires de la CMA et de la Plateforme, Achafgui Ag Bouhada du HCUA et Mahamad Ag Bachar de la GATIA, respectivement, ont signé un accord de sécurité à Ménaka. Cet événement marque la

⁷⁶ Voir S/2019/636, par. 97 à 99.

⁷⁷ Ibid. Tous deux ont été impliqués dans l'attaque contre la Garde nationale.

⁷⁸ Les intentions de la CMA ont été annoncées à la MINUSMA le 24 juin 2019 par son représentant régional et le chef du village d'Inhagana ; rapport confidentiel, 26 juin 2019.

⁷⁹ Un rapport confidentiel daté du 9 septembre 2019, qui se fonde sur des observations directes, indique que le poste de contrôle comprend un dispositif d'observation avec un drapeau du MAA-CMA et une tente, ainsi qu'une moto et une camionnette portant la bannière de la CMA.

⁸⁰ Rapport au Groupe d'experts par un témoin oculaire direct, 14 janvier 2020.

reconnaissance officielle de la Plateforme, dirigée par Fahad Ag Almahmoud, par la CMA et son chef, Bilal Ag Cherif, qui présidait la délégation à Ménaka⁸¹. En signant l'accord, la CMA a également reconnu indirectement que le MSA-D était devenu membre de la Plateforme, ce qui avait été officiellement annoncé le 13 juillet 2019.

78. Le GATIA et le CPA ont également tenu leurs propres congrès au cours de la période considérée. Pour plus d'informations, se reporter à l'annexe 5.

V. Criminalité organisée

A. Trafic de stupéfiants

Convois de drogue dans le nord du Mali et saisies dans la région

79. Dans son précédent rapport (S/2019/636), le Groupe d'experts avait décrit de violentes escarmouches et des détournements de résine de cannabis (haschich) de Gao vers la région de Kidal, impliquant à chaque fois un individu faisant l'objet de sanctions, Ahmoudou Ag Asriw. Depuis le dernier épisode connu, qui s'est produit à Tabankort le 19 avril 2019, le Groupe d'experts n'a pas reçu d'informations analogues concernant une quelconque rivalité sur cet axe. Ag Asriw a été nommé chef d'état-major dans la nouvelle section du GATIA qui a cherché à se rapprocher de la CMA en septembre 2019, de même que du MAA-Plateforme. Il semble qu'en raison de cette évolution, Ag Asriw ait été suffisamment accommodé dans des opérations de trafic qui nécessitent une coordination entre les réseaux criminels associés au MAA-Plateforme et à la CMA, à Gao et à Kidal, respectivement, à mesure que la drogue circule dans leurs zones de contrôle respectives.

80. Parmi les réseaux criminels associés à la CMA et impliqués dans les convois de drogue, on trouve Mohamed Ag Akly, commandant régional du MLNA (voir par. 13) et Mahamadou Ag Attayoub, membre de la fraction des Ifergoumissen de la tribu des Ifoghas, qui agit au nom de Khalid Ag Mohamed, fils de Mohamed Ag Intallah⁸².

81. Contrairement à ce qui s'est passé dans les régions de Gao et de Kidal, des convois de stupéfiants ont été attaqués dans la région de Tombouctou et des attaques ont été diligentées par Hussein Ould Ghaname, alias Guigoz, de la fraction Oulad Ghanam, d'après les informations obtenues par le Groupe d'experts. La plus récente d'entre elles s'est produite à la mi-novembre 2019 à Bou-Djébéha, à 150 kilomètres au nord de Tombouctou. Les auteurs de ces actes n'ont pas encore été identifiés. Les précédentes attaques contre les convois de Guigoz en 2018 ont été attribuées à des hommes agissant pour le compte de Settar Ould Ahmed Hairi⁸³, homme d'affaires et membre de l'autorité intérimaire de Taoudenni, qui a été assassiné le 8 juillet 2018 en même temps que le commandant du MAA-Plateforme du Mécanisme opérationnel de coordination à Gao, Mohammed Ould Hinnou, qui se trouvait dans le secteur⁸⁴. Settar a entretenu des relations d'affaires avec le chef du MAA-Plateforme, Hanoune Ould

⁸¹ Signé en dehors du cadre de la Commission technique de sécurité, cet accord a mis fin à la longue impasse entre les forces de la CMA et de la Plateforme dans la ville de Ménaka à la suite de l'assassinat, le 21 décembre 2019, du chef d'état-major militaire du MSA-D (voir par. 12 à 19). Le général Gamou a également participé aux entretiens avec la CMA, officiellement en qualité de chef du Conseil supérieur des Imghad et Alliés (CSIA).

⁸² Entretiens avec des représentants de groupes armés, Bamako, 8 et 15 mai 2019.

⁸³ Ibid.

⁸⁴ Voir S/2019/636, par. 77.

Ali⁸⁵. Guigoz compte sur le soutien militaire du MAA-CMA à Ber, notamment du colonel Goulam⁸⁶.

82. Les réseaux criminels convoyant la drogue soutenus par le MAA-Plateforme et la CMA dans la région de Tombouctou ne sont pas interdépendants, comme dans les régions de Gao et de Kidal, et la rivalité qui les oppose donne lieu à des accrochages répétés, qui ne font pas l'objet d'une médiation.

83. La Mauritanie aurait également intercepté deux des convois de drogue de Guigoz au second semestre de 2019⁸⁷ et le Groupe d'experts a demandé un complément d'informations. Il a également obtenu des renseignements sur la saisie de 1 625 kilogrammes de résine de cannabis par le Front populaire pour la libération de la Saguia el-Hamra et du Río de Oro (Front POLISARIO) en juillet 2019 le long du secteur sud du mur du Sahara occidental, dit mur de sable⁸⁸. Quatre hommes armés ont été arrêtés. On pense qu'ils se rendaient du Maroc au Mali.

84. Les autorités maliennes et nigériennes ont connaissance d'un convoi de drogue qui a traversé la région de Ménaka au Mali pour se rendre au Niger le 21 avril 2019. Il est arrivé à Arlit et, de là, est entré en Algérie à Assamakka⁸⁹. Étant donné que cela s'est produit deux jours après l'incident présumé à Tabankort, le convoi pourrait avoir été impliqué dans le détournement de drogues par Ag Asriw et Mahamadou Ag Attayoub⁹⁰.

85. Le 2 septembre 2019, les autorités bissau-guinéennes ont effectué une importante saisie de cocaïne de 1 947 kilogrammes, la deuxième de l'année. Six Bissau-Guinéens, trois Colombiens et un Malien ont été arrêtés dans ce cadre. Le Groupe d'experts n'a pas trouvé de preuves liant les cargaisons saisies à l'individu visé par les sanctions, Mohamed Ben Ahmed Mahri (MLi.007), alias Rouggy, qui était impliqué dans le transport des 789 kilogrammes de cocaïne saisis le 9 mars 2019. La présence de logos semblables sur les colis de drogue⁹¹ indique un chevauchement entre les réseaux criminels qui envoient ou reçoivent les stupéfiants.

Entreprises liées au réseau criminel de Rouggy

86. Au vu du gel des avoirs imposé à Mohamed Ben Ahmed Mahri, alias Rouggy, le Groupe d'experts a mené de nouvelles enquêtes sur les sociétés écrans dont lui et ses associés pourraient se servir pour blanchir de l'argent et financer des opérations. Comme indiqué dans les précédents rapports, Ben Ahmed Mahri a trempé dans des opérations de trafic de drogue qui ont conduit à trois importantes saisies de drogue dans la région : au Niger (14 juin 2018), en Guinée-Bissau (9 mars 2019) et au Maroc (21 avril 2019).

87. Mohamed Ben Ahmed Mahri est directeur de Tilemsi Distribution au Niger, tout comme son associé Ben Kazou Moulati. Ce dernier a été arrêté à Niamey dans le cadre d'une affaire d'expédition de 10 tonnes de résine de cannabis, dont une partie a été saisie. Le directeur de la société est Attaye Ben Ahmed Mahri, le frère de Mohamed, qui est également responsable de la société mère à Gao⁹². Tilemsi Distribution est

⁸⁵ Voir S/2018/636, note de bas de page 78.

⁸⁶ Rapport confidentiel d'un État Membre, 16 octobre 2017. Voir également par. 10.

⁸⁷ Communication avec une source confidentielle, 19 novembre 2019.

⁸⁸ Rapport confidentiel, 16 juillet 2019.

⁸⁹ Information fournie par un État Membre.

⁹⁰ Voir S/2019/636, par. 116.

⁹¹ Correspondance avec un agent international de lutte contre la drogue, 21 novembre 2019. De même, la cargaison de 798 kilogrammes de cocaïne dissimulée dans des véhicules neufs transportés par bateau depuis le Brésil, saisie au Sénégal le 28 juin 2019, contenait des colis portant un logo qui avait également été vu lors de la saisie du 9 mars en Guinée-Bissau.

⁹² Alias Attaye Ould Sidi Mohamed. Information fournie par un État Membre, 23 janvier 2019.

enregistrée en Algérie sous un nom légèrement différent, Tilamsi ou Taldis et les deux frères comme administrateurs⁹³.

88. Selon les dossiers de la chambre de commerce du Niger, Tilemsi Distribution compte parmi ses activités déclarées la prospection et la vente de métaux précieux (voir annexe 6). Toutefois, la société n'a pas obtenu de permis de prospection ou de commerce⁹⁴. En outre, aucune société n'était domiciliée à Niamey. Pendant le reste de son mandat actuel, le Groupe d'experts continuera d'étudier la possibilité que l'argent de la drogue soit blanchi au moyen du commerce de minerais, voire d'or.

89. Mohamed Lamine Sekouni⁹⁵ a été arrêté en avril 2018 en même temps que Ben Kazou Moulati à Niamey. Il a constitué le Groupe Sekouni International, une société d'import-export dont la société mère est enregistrée à Laayoune (Maroc). La société est inactive dans les deux pays depuis son enregistrement en 2017 et 2016, respectivement. Aucune entreprise n'est domiciliée aux adresses indiquées. L'exemplaire du contact de location fourni au Maroc au moment de l'enregistrement a été falsifié⁹⁶.

90. Sidi Ahmed Mohamed, l'associé de Ben Ahmed Mahri⁹⁷ a été arrêté près de la ville de Safim (Guinée-Bissau) à la suite de la saisie du 9 mars. En août 2018, il avait fondé la société d'import-export Siyama, au Niger. Le Groupe d'experts a obtenu des relevés bancaires⁹⁸ faisant état de plusieurs dépôts en espèces importants pouvant atteindre 25 millions de francs CFA (soit 42 444 dollars) et totalisant 140 millions de francs CFA (237 697 dollars) pendant la période du 21 août au 30 septembre 2019⁹⁹. En février 2019, avant de se rendre à Bissau, Sidi Ahmed Mohamed a retiré 40 millions de francs CFA (67 900 dollars). Cette somme a probablement servi à financer l'opération de trafic de drogue.

91. En ce qui concerne la saisie au Maroc, le Groupe d'experts a identifié une société basée à Bamako. D'autres détails ne sont pas divulgués pour le moment afin de ne pas compromettre les enquêtes en cours.

B. Traite des personnes et trafic de migrants

92. On trouvera des informations concernant la traite des personnes et le trafic de migrants à l'annexe 7.

⁹³ Voir www.adresse-algerie.com/annuaire/sarltilamsi-taldis/.

⁹⁴ Entretien avec les autorités minières du Niger à Niamey, 20 novembre 2019.

⁹⁵ Alias Mohamed Ould Maatala, selon des informations fournies par un État Membre, 2 août 2019.

⁹⁶ Information fournie par un État Membre, 4 et 19 novembre 2019. Sekouni qui a la double nationalité algérienne et malienne a tenté d'obtenir un permis de séjour au Maroc, qui lui a été refusé car il n'avait pas de résidence permanente.

⁹⁷ Le passeport nigérien de Sidi Ahmed Mohamed indique Tchintabaraden comme son lieu de naissance, mais il serait né à Tabankort, dans la région de Gao. Voir également Niger Diaspora, « Arrestation d'un officiel nigérien pour trafic international de cocaïne : des révélations époustouflantes sur Mohamed Sidi Mohamed et le trafic de drogue au Niger », 18 mars 2019. Au Mali, il est connu sous le nom de Hamadana.

⁹⁸ Réponse d'une banque à une demande d'information du Groupe d'experts du 12 décembre 2019.

⁹⁹ L'instruction n° 010-09-2017 de la banque centrale des États d'Afrique de l'Ouest établit un seuil de 15 millions de francs CFA pour communiquer les opérations en espèces à la Cellule nationale de traitement des informations financières. Le Groupe d'experts n'a connaissance d'aucun rapport fourni par la banque en question.

C. Trafic de marchandises autrement licites

93. On trouvera des informations concernant le trafic de marchandises par ailleurs licites à l'annexe 8.

VI. Atteintes au droit international humanitaire et droit international des droits de l'homme

94. Compte tenu des contraintes de temps, les enquêtes du Groupe sur le droit international humanitaire et les droits de l'homme sont toujours en cours et le Coordinateur du groupe en informera le Comité lorsqu'il lui présentera son rapport à mi-parcours en février 2020.

Annex I

The Northern Development Zone and sustainable development fund

1. In its previous final report the Panel demonstrated misrepresentation of funds dedicated to development in the northern regions as part of the overall Government budget for the implementation of the Agreement. Various unrelated operational expenditures¹, over almost 18 billion francs CFA in 2017 and 2018, had been wrongly presented as falling under the sustainable development fund that was not yet created, while some development projects worth over 13 billion francs CFA, were executed as advances to the fund pending its creation.²

2. The fund was created in June 2018³, but armed movements were not represented in its steering and management committees. After challenging this in the subcommittee on economic, social and cultural development, the Government in June 2019 accepted to revise the relevant decree describing the administrative and management responsibilities of the Steering Committee and the Management Committee.⁴ In return, CMA assured to no longer condition operationalisation of steering committee to such revision, as it had done in March 2019.⁵ However, while the management committee had its first meeting in January 2019, the steering committee is still to have its first meeting.

3. The Independent Observer on Mali has noted a real reluctance in some government departments, including the Ministry of Economy and Finance, to allow the movements to participate in the management of the fund. UN resolution 2480 of 28 June 2019, as well as the 12 July 2019 roadmap emphasised its inclusive management.⁶

4. In a future meeting, the management committee is supposed to consider a procedures manual which should first be validated by the three signatory parties. Validation was scheduled for September 2019 but has still not taken place, likely due to the cancellation of the CSA meeting in September.

5. On a positive note, the Northern Development zone was enacted in July 2019, and its Interregional Advisory Board on 30 September 2019. Together with the regional assemblies, the latter is meant to administer the zone where the special strategy for the development of the northern regions⁷, in place since 2017, is to be implemented, *inter alia*, drawing from the fund. Regional elections pending, signatories would need to agree how to appoint interim representatives to this council and clarify its relation to local (interim) authorities.⁸

6. Meanwhile, the fund has in 2018 and 2019 together been endowed with 48,3 billion francs CFA.⁹ This amount falls short of the government engagement of 100 billion per year upon its creation in January 2018,

¹ Charges related to the various Agreement Monitoring Committees, the office of the President's High Representative for the Implementation of the Agreement and the National Disarmament, Demobilization and Reintegration Commission and the National Integration Commission, See S/2019/636, para. 60.

² See S/2019/636, para. 58.

³ See S/2019/636, para. 56.

⁴ Décret n°2018-0516/P-RM du 20 juin 2018.

⁵ Minutes of the meetings of the subcommittee on economic, social and cultural development of 15 February, 15 March and 14 June 2019, archived at the Secretariat.

⁶ The Independent Observer has noted a real reluctance in some government departments, including the Ministry of Economy and Finance, to allow the movements to participate in the management of the fund.

⁷ The Specific Development Strategy has a total budget of 2,194 billion FCFA, including government and donor contributions.

⁸ See S/2019/983, para. 42.

⁹ Of which 16 billion from budget transfers and the rest from revenues generated from compulsory levies and taxes on airline tickets, cotton exports and tobacco sales. Communication with international mediation team finance specialist, 10 January 2020; See also <https://www.maliweb.net/nations-unies/lutte-contre-le-terrorisme-reunion-speciale-sur-le-mali-et-le-sahel-a-new-york-2840786.html>

which was already pledged during the Paris donor conference in 2015.¹⁰ It also falls short of the adjusted amount of 40 billion in the national budget in 2018 and 2019.¹¹

7. Notwithstanding, endowments for the Northern development zone, it has not been fully operational yet because of above-mentioned outstanding institutional issues. It therefore remains doubtful whether it could swiftly deliver peace dividends, as mentioned among the priority measures in resolution 2480 to be accomplished before the end of MINUSMA's current mandate in June 2020.¹²

¹⁰ See S/2019/636, para. 56. Likewise, according to a 13 July 2017, speech of the Minister of Economy and Finance during a workshop with the Movements, the fund was to be funded annually by the government based on a forecasted budget of 100 billion FCFA. See Independent Observer, "Observations on the Implementation of the Agreement on Peace and Reconciliation in Mali, Emanating from the Algiers Process", 16 September 2019.

¹¹ Of the total 48,4 billion 24,3 billion francs CFA was mobilised in 2018 and 24 in 2019. Communication with international mediation team finance specialist, 10 January 2020.

¹² Resolution 2480 (2019) paragraph 4.

Annex II

Vehicle used by Mohamed Ould Mataly to travel between Niger and Mali medio September 2019, in violations of his travel ban. Screenshot from video taken during Tabankort the forum of Tabankort, held from 27-29 December 2019, obtained by the Panel from a confidential source on 10 January 2020.



Annex III

Article in L'Enquêteur of 1 October 2019



**Trafic international présumé de drogue
Sid'A Ahmed Ben Kazou Moulati va-t-il échapper à la justice nigérienne ?**

D'après le rapport final du groupe d'experts des Nations unies sur la situation sécuritaire au Sahel, rapport rendu public en août dernier, le trafic de drogues et la criminalité organisée sont en pleine expansion dans la région. Le même rapport nous apprenait que le sieur Hanoune Ould Ali Mahari, figure de proue du MAA-Plateforme, avait cherché à obtenir la libération de ressortissants maliens arrêtés à Niamey en avril 2018 dans une affaire de trafic international présumé de drogue portant sur dix (10) tonnes de résine de cannabis. Parmi ces Maliens arrêtés, un certain Sid'A Ahmed Ben Kazou Moulati. Détenu à la prison de haute sécurité de Koutoukalé, l'homme est depuis quelque temps à l'hôpital de Lamordé (CHU) où il a été transféré officiellement pour des raisons médicales. Vrai malade ou malade imaginaire ?

Même flanqué d'un Garde national en civil, Moulati ne serait-il pas libre de ses mouvements ?

Une chose est sûre, des amis à lui, pour certains venus du Mali tel que Mohamed Ould Mataly (Député malien au titre du pouvoir de la commune de Tarkinte, région de Gao), présenté par les experts de l'ONU comme un narcotrafiquant qui servirait de relais politique à des trafiquants de drogue à Bamako, se sont rencontrés il y a quelques jours à Niamey. Quel serait l'objectif de la réunion ? Soustraire Sid'A Ahmed Ben Kazou Moulati des griffes de la justice nigérienne ? Moulati avait-il participé à cette rencontre ?

Qu'en est-il des cas de Mohamed Rouggy et Hanoune Ould Ali Mahari, présentés comme les principaux dirigeants de la Compagnie de transport voyageurs Tilemsi établie aussi bien à Niamey qu'à Gao (Mali) ? Comment les amis de Moulati comptent-ils le faire sortir de prison ?

Ce qui est sûr, il n'est pas possible que la justice puisse libérer des trafiquants avérés s'il n'y a pas de feu vert venu d'en haut. Car dans nombre de pays d'Afrique de l'Ouest, il y a des preuves de plus en plus évidentes de connexions entre certains cercles du pouvoir et les réseaux de trafics transnationaux.

Affaire à suivre... ■
M.H.

DESSIN DU JOUR

LES POPULATIONS DE VIGIL, VOUS SONT POSTULES, QU'EN PENSEZ-VOUS ?

C'EST COMME, ON NE PEUT PLAIRE À TOUT LE MONDE !

Annex IV

Declaration rebutting sanctions and a letter signed by Bourem local officials and community leaders and addressed to the President of the Committee calling for lifting sanctions against Ould Mataly, as well Mahri Sidi amar Ben Daha, document obtained by the Panel from a confidential source, 7 January 2020.

**DECLARATION DES ELUS ; ORGANISATIONS COMMUNAUTAIRES FEMMES
ET DES JEUNES DES COMMUNAUTES SONGHOI, KEL TAMACHEQS ET
ARABES DU CERCLE DE BOUREM**

Le soir 10 juillet 2019 nous apprenons par l'AFP (Agence Française de Presse) que 5 cinq de nos compatriotes dont trois originaires de Gao sont ajoutés à la liste proposée pour sanctions au conseil de sécurité parmi lesquels le député élu à Mohamed Ould MATAI pour entrave à l'accord de paix; Yoro Ould DAHA l'un des responsables militaires du MAA Pro Mali pour liens avec le terrorisme; et Mohamed MEHRI PDG de Tilemsi Transport pour vente d'armes aux groupes armés tous issus de la même famille et de la même communauté arabe de Gao. Ces attitudes unilatérales violent toute collaboration établi par les chefs des communautés Songhoi M. Ali Bady MAIGA ; Arabes M. Hanoun Ould ALI et Imghads M. Azaz Ag LOUD DAG DAG.

Trois motifs plaident pour la radiation des noms cités :

Le premier motif : la plateforme en alliance avec les acteurs de la société civile de Gao et les représentants de toutes les communautés d'Abakoira à Labbezanga ; du Tilemsi au Gourma (lors de réunion au siège du cadre des notables chez Ali Badi MAIGA) ont demandé au Gouvernement d'accepter leur proposition ou bien ils se verront dans la nécessité de boycotter les dites consultations. L'une des raisons avancées par les communautés est que la proposition du Gouvernement va créer des conflits inter et intracommunautaires (entre les songhois ; entre les arabes et les idnans ; entre les imghads et les songhois etc. Ould Mataly est membre de ses organisations et notabilités mais pas leur souverain ; Yoro est un officier du MAA Plateforme et le troisième opérateur économique arabe de Gao est inconnu du grand public.

Le deuxième motif : 12 juillet 2016-12 juillet 2019 deux (2) ans jour pour jour les acteurs de la manifestation viennent de célébrer à Gao l'événement à la place de l'indépendance de Gao. Donc une fois encore les instigateurs de la marche sont non seulement connus mais célébrés à Gao par les jeunes. Ould Mataly a demandé aux jeunes d'accepter les Autorités Intérimaires et ils seront pris en charge dans le DDR et autres dispositions de l'APR en présence de d'autres députés de la région notamment Hon Chatto et Aguisa Toure tous membres de la délégation du PM de l'époque Abdoulaye Idrissa MAIGA.

Le troisième motif : un responsable communautaire impliqué dans le processus de paix plaide (selon l'expression du comité des sanctions) pour la libération des jeunes arrêtés par Barkhane (considérés présumés innocents) ne peut pas être considéré comme un acte de terrorisme. Surtout que la tâche consiste au quotidien à trouver des motifs d'adhésion à l'accord pour ces jeunes souvent mineurs sans aucune instruction ce qui n'est pas de leur faute car aucune structure étatique n'existe dans leur localité.

Le député Mohamed Ould Mataly (M. Ali Badi MAIGA Président du cadre des notables et ses membres ; l'imam du Koweit Alpha Oumar Almahadi aux côtés du Président des jeunes de Gao de l'époque et des notabilités armes et Songhoi ont convaincu leur communauté arabe et Songhoi leur Mouvements le MAA et la CMFPR Plateforme de ne pas tomber dans les pièges insinueux et intelligents des ennemis de la paix connues et compris aujourd'hui par les populations.

La rencontre inter et intracommunautaire de la paix des braves à Almoustarat (Région de Gao) organisée sous l'opération Serval avec l'appui du Centre pour le Dialogue humanitaire avec comme acteur principal le député Ould Mataly. Sur ce chapitre les Organisations qui interviennent à Gao dans le cadre de la cohésion sociale dans la sous-région nous renseignent mieux que ce document de presse.

**DECLARATION DES ELUS ; ORGANISATIONS COMMUNAUTAIRES FEMMES
ET DES JEUNES DES COMMUNAUTES SONGHOI, KEL TAMACHEQS ET
ARABES DU CERCLE DE BOUREM**

Il faut rappeler que c'est bien sous l'impulsion de l'honorable député avec le soutien des Gouvernements successifs que la présence de l'état et de ses représentants est effective à Almoustarat et l'organisation de l'élection présidentielle. Et tout récemment une mission en Norvège pour relancer la zone de développement du nord telle que prévu par l'accord.

Les affaires politiques et civiles ; la Division DDR de la MINUSMA tant au niveau national que local à Gao peuvent renseigner sur les actions louables des personnes accusées.

Des regroupements des parti politiques ; des leaders communautaires ; des organisations de jeunes de Gao ; des organisations de la société civile malienne ont interpellé à maintes reprises par voie de presse ; par des déclarations ; lors des conférences ; des manifestations le Gouvernement malien et les acteurs du processus d'Alger ; la communauté internationale ; sur les responsables et auteurs de ces violations qui sont connus de tous puisque agissant par des déclarations ou attitudes publiques leurs manœuvres d'entrave au processus.

En toute sincérité et honnêteté la presse nationale et internationale (de la signature de l'accord à 2019) est friande d'actions qui œuvrent contre la paix et entravent le processus (les symboles de l'Etat et de sa souveraineté sont bafoués ; l'accord est piétiné) : les responsables sont connus.

Nous demandons purement et simplement la radiation de la liste des sanctions des personnes qui œuvrent avec nous au quotidien à la réussite du processus de paix.

Pour notre part ces accusations qui sont plutôt des erreurs pour les populations de Bourem doivent être évitées à l'avenir et nous donne des raisons de rester mobilisé et déterminé avec l'appui des amis du Mali à sensibiliser nos braves et résilientes communautés à œuvrer à la paix et à la réconciliation entre les fils de notre chère patrie.

La marche.

Bourem le 22 juillet 2019

République du Mali

Un peuple un but une foi

Coordination des élus notabilités ; des leaders communautaires ; leaders religieux et organisations des jeunes et des femmes du Cercle de Bourem.

A Monsieur le Président du Comité des sanctions des Nations Unies,

Objet : demande de radiation de Honorable Mohamed Ould Mataly , Mohamed MEHRI dit Rouge et Yoro ould DAHA de la liste des sanctions du Comité des NU (en Pièce Jointe les motifs);

Monsieur le Président,

Nous élus, leaders communautaires et organisations de la société civile de Bourem venons par cette lettre vous appuyer dans votre tâche si difficile et si délicate au service de la paix au Mali.

En effet nous avons tous été surpris de retrouver les noms de nos frères ; leaders cité en objet sur la liste des sanctions car ils nous ont aidé à soutenir l'accord de paix et œuvrer à son application ; éviter un conflit inter communautaire (2012-13) et nous aide au quotidien à baisser les tensions communautaires exacerbées par la crise de 2012.

Par conséquent nous sollicitons auprès de votre haute personnalité la radiation de ses noms de la liste des sanctions et nous restons disponibles et mobilisés pour aider la communauté internationale notamment les Nations Unies à sanctionner les véritables acteurs qui entravent le processus de paix au détriment des communautés.

Veuillez accepter monsieur le Président l'expression de nos sentiments les plus distinguées.

Bourem le 22 juillet 2019

Le Maire-chef de village/Notables

Le Haut Conseil de Collectivités

La Représentante des femmes élus du Cercle

Le Président de l'Autorité Intercommunale

Le Pdt Haut conseil Islamique local

La Présidente CAFO

Le Président des Jeunes du Cercle

Ampliations :

Gouvernement du Mali ;

Comité de Suivi de l'Accord ;

Annex V

The compliant armed groups (CAGs) conventions' season

1. The conventions' season was the opportunity for the CMA and its new allies to show off their unity and fire power. Hundreds of pick-up truck vehicles mounted with collective weapons and filled with thousands of combatants, were displayed during military parades in Kidal, Ber (Timbuktu region) and Tabankort (Gao region).¹³ Conventions are also the occasion for armed groups to collect financial contributions from communities and diaspora, businessmen and traders, and to form new or consolidate alliances, settle conflicts and agree on new strategies.¹⁴ In addition to armed groups, several communities held gatherings during the same period, notably the Kounta on 15 October 2019 in Anéfis, and the Chamanamas in Tinaouker on 24 December 2019.

2. Several individuals listed by the Committee established pursuant to Security Council resolution 2374 (2017) took advantage of having the floor during the conventions' season to request lifting of the sanctions. Such recommendation was more specifically included in the final communiqués of the gathering of the MAA - Plateforme in Tabankort and of the congress of the CPA in Soumpi (Timbuktu region), both groups being led by sanctioned individuals, respectively Mohamed Ould Mataly (MLi.008) and Mohamed Ousmae Ag Mohamedoune (MLi.003).

Conventions of CMA components and affiliated entities

3. The season opened with the second HCUA regular convention in Kidal, from 26 to 28 October 2019 – the first one having taken place in May 2014. Alghabass Ag Intalla was reappointed as secretary general of the HCUA in front of around 500 participants. The military parade included an approximate number of 90 vehicles and 600 fighters.



Welcome banner of the HCUA convention

4. Two significant events took place on the periphery of the HCUA convention. First the arrest by CMA on 30 October of Aboubacrine Ag Mohamed Elmokhtar, known as Bokari Ag Inadakmar, from the HCUA in Ber. Bokari is a senior military commander from the Kel Inagozmi tuareg tribe, accused of being involved with

¹³ Confidential reports, December 2019 and January 2020; the Panel also collected numerous statements, videos and photographs received directly from confidential sources, and met with armed groups leadership in November 2019 and January 2020.

¹⁴ Meetings with armed group leaders, Bamako, November 2019; meeting with confidential source, Bamako, 17 February 2018.

his brother Mahmoud in robbery, including the theft on 26 September 2019 of WFP vehicles in Timbuktu, and exactions on civilians in the Timbuktu region.¹⁵ Bokari, who was also noticed in Bamako alongside sanctioned individual Houka Houka Ag Alhousseini (MLi.005) and CPA member Intagharasse Ag Sidi Hama, was nevertheless freed by CMA on 23 November 2019. Second, on the evening of same day of the arrest, four vehicles bearing HCUA flags fired at a MINUSMA convoy from Kidal to Gao, while it had stopped for the night in the vicinity of Anéfis. The HCUA acknowledged the incident claiming that their elements fired by accident at MINUSMA, and then stopped as soon as they identified the convoy as UN.¹⁶

5. The HCUA congress was then followed by the fourth regular convention of the MNLA, also in Kidal, from 30 November to 3 December 2019. About 600 participants gathered in Kidal for the reconduction of Bilal Ag Chérif, including delegations from Mali and abroad (Algeria, Burkina Faso, Finland, France, Libya, Morocco, Mauritania, Niger, Tunisia, Saudi Arabia). A famous Tuareg music band, Tinariwen, performed a public show for the closing ceremony.

6. The military parade of the MNLA included more than 110 pick-up trucks and around 700 fighters, contradicting previous analysis of MNLA's military weakness compared to HCUA. A drone made an aerial footage of the parade and propaganda video clips were largely disseminated.



About 110 vehicles participated in the military parade of the MNLA

7. The MAA-CMA held its third regular convention in Ber, from 10 to 12 January 2020, where Ibrahim Ould Sidatti was renewed as its secretary general. The president of the CMA, Bilal Ag Chérif, could not attend the meeting, as he had departed on 5 January to Ménaka with 25 vehicles and 125 combattants to negotiate a security agreement with General Gamou. The MAA congress was attended by sanctioned individual Mohamed Ousmane Ag Mohamedoune (MLi.003). A military parade was also organised.

¹⁵ Bokari was denounced publicly by human rights local organizations of having killed on 12 October 2018 civilians in Léfétane from the Kel Indjaren tribe of the Kel Antessar, alongside his brother Mahmoud and Assaleck Ag Mohamed. Bokari's name was also listed as a criminal, allegedly by AQMI, on a poster displayed on the door of the mosque of Acharane.

¹⁶ Confidential report, 4 October 2019; meeting with MINUSMA Force Commander, 16 November 2019.



Mohamed Ousmane Ag Mohamedoune (second from left) at the MAA-CMA convention in Ber

8. In order to enact the division of the Plateforme, a founding congress was organised for the GATIA-CMA in Inamzil, eight kilometres west of Aguelhok, on 2-3 November 2019. In presence of Harouna Toureh, the leadership of the CMA (namely Ould Sidatti and Alghabass Ag Intalla) and MAA-Plateforme from Gao (including sanctioned individual Mohamed Ould Mataly), Haballa Ag Hamzatta was elected secretary-general of GATIA-CMA and sanctioned individual Ahmoudou Ag Asriw (MLi.001) appointed as its military chief of staff. FAMa Brigadier General Takny Ag Intikane and Mohamed Ag Mahmoud were elected honorary presidents of the armed group, and Rhissa Ag Mohamed, member of regional authorities in Kidal and special advisor to the governor of Kidal, regional coordinator of the Plateforme for Kidal.



Harouna Toureh waving GATIA's flag next to Mohamed Ould Mataly

9. MAA-Plateforme from Gao organised a large forum in Tabankort, hosted from 27 to 29 December 2019 by sanctioned individual Mohamed Ould Mataly (MLi.008) and Hanoune Ould Ali, gathering also all the CMA, which came with a delegation of 175 members on board of 37 vehicles. The forum was reportedly sponsored by

two large companies, Nour and Tilemsi, and their CEOs, respectively Sidi Ahmed Ould Ali, Hanoune's brother, and Attaye Ben Ahmed Mahri, Rougy's brother, present and active in the organisation.¹⁷



Mohamed Ould Mataly signing the “peace tent”, next to Harouna Toureh’s signature

10. Sanctioned individuals Ahmoudou Ag Asriw (MLi.001), Mahri Sidi Amar Ben Daha (MLi.006) and Mohamed Ben Ahmed Mahri (MLi.007) also attended the MAA meeting,¹⁸ turning the peace forum of Tabankort, paradoxically, into the largest concentration of individuals listed by the Committee as obstructing and/or delaying the implementation of the Peace Agreement, under the banner of the Plateforme of Harouna Toureh.

Convention of the CSIA and GATIA

11. On the other side of the spectrum, on 29-30 November 2019, the *Conseil Supérieur des Imghads et Alliés* (CSIA) presided by General Gamou organised its congress in Aguelhok, during which the latter was renewed as President. The GATIA held its first regular convention at the same location on 2-3 December 2019 by its secretary general, Fahad Ag Almahmoud, who also presides the Plateforme. The GATIA convention was attended in large numbers by the MSA-D, which came with 30 vehicles and about 200 combattants, and a MAA-Plateforme delegation from Timbuktu led by Moulaye Ahmed Ould Moulaye. A military parade with about 70 vehicles took place.

¹⁷ Accessed at <http://news.abamako.com/h/226993.html> on 26 January 2020.

¹⁸ Communication from a confidential source who also attended the meeting, 11 January 2020.



Photograph of the venue of the GATIA convention in Aguelhoc (Adjelhoc)

12. A previous community meeting of the Imghad community in Takellout from 26 to 29 September 2019, presided by the member of Parliament Ahmoudène Ag Inkass, was followed by a press statement on 3 October issued by the GATIA, announcing the dismissal of five of its members, namely (1) Ag Hamzatta, in his capacity as deputy secretary general of the GATIA and member of the CSA, (2) Rhissa Ag Mohamed, (3) Mohamed Ag Itousse, commissioner at the CVJR, (4) Sidilmehdiag Albaka, commissioner at the *Conseil National pour la Réforme du Secteur de Sécurité*, and (5) Haballa Ag Aghaly, special advisor to the Governor of Kidal.¹⁹

13. While both GATIA could organise their respective conventions in Aguelhoc area, General Gamou instructed since his forces to prevent GATIA-CMA from using GATIA flags and equipment, and to regain control of entities previously under his jurisdiction. In this context, while returning to Gao on 6 December 2019, Gamou's convoy forcibly removed GATIA-CMA newly-established checkpoint in Achou.²⁰ On 15 December 2019, the vehicle of Ag Aghaly was shot at in Aguelhoc over a conflict for the budget of the local health center (*Centre de santé communautaire* - CSCOM).

Convention of the CPA

14. The CPA of sanctioned individual Mohamed Ousmane Ag Mohamedoune (MLi.003), organised its own congress from 18 to 20 January 2020 in Soumpi, in presence of another sanctioned individual, Houka Houka Ag Alhousseini (MLi.005). A military parade was also organised and included some vehicles from the MSA-Chamanamas from Gao.

¹⁹ The five individuals were replaced respectively by Mohamed Mahmoud Ag Chérif, Ousmane Ag Mohamed, Agli Ag Bidari, Talga Ag Rhissa and Bigga Ag Mitki.

²⁰ The checkpoint in Achou was previously attacked on 18 October 2019, when six GATIA fighters were killed.



Military parade of vehicles at the CPA convention

15. Several close associates of Houka Houka also attended the CPA meeting, such as Intagarasse Ag Sidi Hama, CPA base commander in Zouéra. Intagarasse, a Kel Razza from a well located nearby Houka Houka's camp in Louteib, is closely connected to Abdoullaye Ag Mohamed, a former commander of the *Hesbah* established in Timbuktu by Al-Qaeda in 2012 (see paragraphs 58 to of the Panel 2019 interim report). Both Intagarasse and Bokari, the HCUA military commander mentioned above (see paragraph 4 of this annex), travelled to Bamako in September 2019 with Houka Houka to participate into the launch of Mahmoud Dicko's political movement, called the *Coordination des Mouvements, Associations et Sympathisants (CMAS) de l'Imam Mahmoud Dicko*, on 7 September 2019.



Houka Houka Ag Alhousseini (at the center, holding the microphone)

Annex VI

Extract from Niger commerce registry for Tilemsi Distribution, obtained by the Panel from a confidential source on 18 November 2019.

- **RCCM-NI-NIA-2016-B-2269 du 22/08/16 :**

Dénomination sociale : Société Tilemsi Distribution –SA « TILDIS- SA »

Capital social: 10.000.000 F.CFA

Forme juridique : SA

Objet : Recherche exploitation et prospection des ressources minières, Comptoir d'achat et de vente des métaux précieux et semi précieux, Traitement de ressources minières sous toutes ses formes, Importation des machines d'exploitation d'équipements miniers, Vente et location d'équipements miniers, Importation exportation, distribution des hydrocarbures et produits dérivés, Gestion et exploitation des points de vente et de stations d'hydrocarbures et produits dérivés, Transports, etc.

Siège social : Niamey, Quartier Banizoumbou, Rue GM19, Porte 226 ;

Tél+22796962211; BP : 10160 Niamey

Gérant : MAHRI MOHAMED BEN AHMED

Administrateurs :

MAHRI MOHAMED BEN AHMED, PCA ;

MOULATI SIDI AHMED BAN KAZOU.

Annex VII

Update on trafficking in persons and the smuggling of migrants

1. As already remarked in the Panels previous final report, Timbuktu has taken over from Gao as principal trafficking hub for migrants on their way north, mostly to Algeria.²¹ Although there is underreporting in Gao because of more hidden practices following temporal arrests of so called *passeurs* see (S/2018/581, para. 139) migrants' accounts confirm Timbuktu route is favorable over Gao, with migrants from Timbuktu passing into Algeria to reach Bordj Badji Mokhtar at In-Afarak²², northwest of In-Khalil, rather than Talandak and Tindiska, southeast of In-Khalil.
2. Migrants transport along the Timbuktu In-Afrarak²³ route is largely protected by MAA-CMA and some MNLA²⁴. HCUA rather exercises control over the Tindiska and Talhandak, where HCUA member Mohamadou Ag Rhissa (Mli.002) was responsible for abuses of migrants. The Panel is not aware of similar cases of abuse tied to armed group individuals along the Timbuktu-In-Afarak migrants route.
3. The Panel received information on Syrian migrants arriving by air in Bamako to travel to Europe via Mauritania and Algeria.²⁵ Tightened visa requirements for Mauritania for Syrian Nationals, reported by the Panel in its previous final report²⁶, may have led to their shifting migration route via Bamako.

²¹ According to most recent IOM figures for November 2019, there were three times as many migrants leaving Timbuktu (1280) compared to Gao (403)

²² ccouns from Housseynes Ag Issa, "Tombouctou, nouveau parcours du combattant des migrants en partance pour l'Europe", CENECO, 1 December 2019, available at <https://cenozo.org/en/articles/182-tombouctou-nouveau-parcours-du-combattant-des-migrants-en-partance-pour-l-europe>

²³ In 2016, the In-Afarak passage was used for moving cannabis convoys involving sanctioned individual Ahmoudou Ag Asriw, who is associated to GATIA. GATIA lost its position of In-Afarak in July 2017 to CMA.

²⁴ Ibid.

²⁵ Member State information

²⁶ S/2019/636, paragraph 160.

Annex VIII

Update on trafficking of otherwise licit goods

Cigarettes

1. Trafficking of American Legend cigarettes through Mali from Burkina Faso seems to have dried up. The Panel received a communication from a retailer in Timbuktu Mali requesting American Legend to an intermediary trader in a neighbouring country, who responded negatively.²⁷ Since March 2018, when Karelia in Greece shipped 10.000 boxes to Burkina Faso, no more cigarettes were exported from Greece to Burkina Faso or any neighbouring country.²⁸ Some quantities were exported to Mauritania. If there are indications of renewed trafficking of American Legend through Mali the Panel will make further inquiries into the Mauretania.

2. The Panel has started making inquiries into the trafficking of other cigarette brands from Burkina Faso and Niger to Mali, notably ORIS and Yes, but is yet to identify traders and establish linkages to armed groups.

Petrol

3. On 17 December 2019, Mali customs agents in Segou seized 78 barrels of fuel arriving from an unknown destination in the north.²⁹ The Panel is closely following the seizure and leads it may provide concerning petrol trafficking rings operating in northern Mali possibly providing finances to armed groups.

²⁷ Confidential Whatsapp communication, 26 November 2019.

²⁸ As per UN Comtrade database, available at <https://comtrade.un.org/>.

²⁹ Communication with Malian customs official, 18 December 2019.